

vision
fr / nl



colophon

maître d'ouvrage

Commune de Forest

Service Revitalisation des quartiers
Rue du Curé 2 à 1190 Bruxelles

Chef de projet:

Cédric Verstraeten

contact : cverstraeten@forest.brussels

bureaux d'études

ORG Urbanism & Architecture

Koolmijnenkaai 30-34 Quai des Charbonnages
1080 Brussels

info@orgpermod.com

Projectleider :

Yannick Vanhaelen

contact : y.vanhaelen@orgpermod.com

Équipe : Valentine Debizet, Rime Abbad El Andaloussi

Jeudy - sociologie urbaine

Rue de Mérode, 439

1190 Bruxelles

louisecarlier@hotmail.com

BRAT

Rue Dautzenberg, 45

1050 Bruxelles

info@bratprojects.be

Chef de projet :

Mélanie Vesters

contact : m.vesters@bratprojects.be

1

diagnostic



Le diagnostic est une analyse du quartier tel qu'il est au démarrage du Contrat de Quartier Durable, abordant différentes thématiques : géographie, architecture et patrimoine, climat social, socio-démographie, environnement, biodiversité, gestion de l'eau, espaces publics, équipements, dynamiques commerciales et économiques, etc. L'analyse est construite autour de 6 chapitres problématisés. Les dynamiques d'évolution du quartier en cours sont regroupées dans le chapitre "Scénario Zéro".

2

vision



La vision donne les grandes ambitions pour le quartier au long-terme. Plutôt que de dessiner un projet précis, elle définit des orientations correspondant à des pistes de résolution des problématiques qui ressortent du diagnostic, laissant encore la flexibilité sur les projets concrets à réaliser, qui seront co-construits avec les habitants, les acteurs locaux et les services communaux. Chaque ambition donne lieu à un "critère", qui servira ensuite à évaluer des propositions de projets sur les aspects sociaux, urbains et environnementaux.



3

4

catalogue de projets-candidats



Le catalogue de projets-candidats est le résultat d'une collecte d'idées des habitants, acteurs locaux et services communaux. Ceux-ci ont été invités à déposer une idée (élaborée ou non) dans des boîtes à idées réparties dans le quartier ou à envoyer des formulaires présentant un projet plus détaillé. L'ensemble des idées et projets remis ont été analysés et parfois regroupés ou séparés, afin de former des projets-candidats clairs. Ces projets-candidats sont présentés dans ce document en détail, et une grille d'analyse basée sur les ambitions et critères de la vision permet de les comparer.

programme



Le dossier de base du programme du Contrat de Quartier Durable regroupe l'ensemble des projets qui seront financés par le budget du CQD, ainsi que des projets de réserve. Les projets ont été choisis par la commune parmi les projets-candidats présentés au public, qui a pu s'exprimer sur ses préférences. La plupart des projets financés sont en réalité issus du regroupement de plusieurs idées et projets-candidats et réunissent en général plusieurs acteurs en tant que porteurs de projets. Cette re-définition des projets permet de favoriser la coordination entre acteurs et services et de prioriser des programmes vraiment adaptés et construits pour le quartier.

table des matières

introduction	9
le catalogue de projet : méthodologie participative d'élaboration du programme	10
des boîtes à idées et des permanences dans l'espace public	13
enjeux	15
enjeux transversaux	16
enjeux spatiaux	19
ambitions et priorités	21
lecture des fiches-critères	23
1. AMÉLIORER L'HABITABILITÉ DU QUARTIER	25
qualifier les espaces publics de proximité	26
Renforcer la qualité paysagère des espaces publics	27
Transformer des espaces de circulation en espaces publics de proximité	28
Créer les conditions d'un espace public appropriable	29
créer des espaces complémentaires aux logements	30
Mutualiser des espaces servants pour les habitants ou les acteurs locaux	31
Mutualiser un local de rencontre facilement accessible aux habitants	31
créer les conditions d'un espace public hospitalier et sécurisant	32
Repenser l'éclairage des espaces communs et publics de proximité	33
Renforcer l'offre en espaces ludiques de plein-air au coeur des identités	34
Assurer la maintenance et un meilleur entretien des espaces publics de proximité	35
valoriser les potentiels bâtis et naturels du quartier	36
Assurer une gestion plus écologique et efficace des espaces verts	37
Valoriser le patrimoine des différentes identités du quartier	38
2. VERS UNE ÉMANCIPATION DES PUBLICS FRAGILISÉS	41
faciliter le travail des acteurs locaux et services communaux	42
Assurer une présence publique visible au sein du quartier	43
Favoriser la coordination entre acteurs locaux et services du même champ d'action	44
Soutenir en priorité les acteurs locaux déjà implantés sur le territoire	44

répondre aux besoins de l'enfance et de l'adolescence	45
Créer un lieu d'accueil de la petite enfance adapté aux besoins des familles précaires	46
Renforcer l'offre d'aide à la réussite scolaire	47
Renforcer l'offre et l'accessibilité aux activités culturelles et récréatives extrascolaires	47
encourager la mise à l'emploi des publics fragilisés	48
Proposer des formations qualifiantes ou promouvant l'autonomisation	49
Faciliter les démarches pour une intégration socio-professionnelle	49
Favoriser la création d'emplois locaux	50
permettre aux habitants d'agir sur leur environnement	51
Soutenir les habitants dans leurs initiatives personnelles pour améliorer leur logement / quartier	52
Soutenir l'implication des habitants dans les projets développés	52
rapprocher et améliorer l'accessibilité aux services publics	53
Rapprocher et améliorer l'accessibilité aux services publics	54
Répondre au besoin d'accompagnement et de prévention dans le domaine de la santé	54
Soutenir des initiatives en faveur d'une meilleure inclusion des publics marginalisés	55
3. UNE VIE DE QUARTIER ANIMÉE ET MIXTE	57
inciter à la rencontre entre les habitants	58
Créer un point associatif centralisateur	59
Soutenir la vie événementielle et associative locale	59
encourager à la mixité sociale et culturelle	60
Privilégier des espaces et activités pensés à destination de publics-cibles différents	61
Privilégier des espaces intégrant une diversité de fonctions	61
Ouvrir les infrastructures existantes à des publics plus larges	62
Créer des micro-espaces sportifs de plein-air favorisant la mixité des genres	63
améliorer la traversabilité des différentes identités	64
Éliminer les frontières internes	65
Créer des points d'activation aux interfaces	66
compléter et relier les cheminements intra-îlots	67
développer une intensité urbaine	68
impulser la création d'un petit noyau commercial de proximité	69
Pérenniser le Bempt en tant qu'espace vert public majeur	70
encourager à une mobilité externe au quartier	71
Sécuriser et améliorer les parcours piétons	72
Encourager à la mobilité cyclable	73
Améliorer l'accessibilité à la gare de Forest-Midi	74
4. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	77
Cycle de l'eau	78
Changements climatiques et résilience	79
Maillage vert et bleu	80
Faune et flore	81
Pols et sous-sols	82
Pollution de l'air	82
Énergie et ressources	83
Confort acoustique et vibratoire	83
Sensibilisation du public	84



A

introduction

enjeux

ambitions et priorités

le catalogue de projet : méthodologie participative d'élaboration du programme

L'élaboration du programme du Contrat de Quartier Durable 2 Cités suit une méthodologie particulière se distinguant des processus habituels et visant à améliorer certains aspects liés à des constats récurrents aux Contrats de Quartiers Durables. En effet, la commune de Forest observe suite à la mise en place de CQD précédents certaines problématiques, notamment liées à la participation citoyenne :

- les habitants participants aux ateliers visant à exprimer des idées pour le quartier ne retrouvent pas toujours leurs idées dans le programme final (car un choix inévitable a été fait), et ont parfois du mal à comprendre quel a pu être leur apport dans le processus ;
- le passage de la vision au programme est parfois incompris et certains acteurs font part d'un manque de cohérence entre les ambitions exprimées et certaines opérations choisies ;
- de manière générale, de nombreux acteurs et habitants regrettent un manque de transparence quant aux choix effectués pour les opérations choisies ;
- les politiques en charge de faire les choix finaux ne disposent pas des outils nécessaires à la justification de ces choix, car ceux-ci sont fait sans qu'aucun document ne soit rendus publics (ils sont le résultats de discussions en interne) ;
- sur un autre plan : l'impact environnemental des opérations choisies n'est évalué qu'à posteriori des choix effectués, et

ne sont donc pas pris en compte dans les réflexions pour la sélection des projets.

Ces constats ont amené le bureau d'études et la commune de Forest à élaborer une méthodologie permettant de repenser le processus participatif et de faire preuve de davantage de transparence envers les habitants et les acteurs. Celle-ci est basée sur un document qui sera produit en plus du diagnostic, de la vision et du programme : le catalogue de projets-candidats, qui intervient entre la vision et le programme.

Les ambitions du catalogue de projets-candidats sont les suivantes :

- donner du sens au processus participatif, notamment pour les habitants : chaque participant aux ateliers et rencontre doit pouvoir comprendre comment ont été intégrées ses idées dans la réflexion et, dans le cas où ses idées ne sont pas reflétées dans le programme final, il doit pouvoir en saisir les raisons ;
- prendre en considération différents aspects techniques liés aux opérations avant de constituer le programme (la faisabilité, les risques techniques, opérationnels, humains, les impacts environnementaux...) ;
- donner un outil d'aide à la décision aux politiques en charge de faire les choix, basé sur une évaluation multicritère des projets-candidats et permettant d'objectiver les choix et de prioriser les opérations les plus

intéressantes pour le quartier ;

- créer une trace de toutes les idées évoquées, afin de créer une base de données intéressante pour le développement au long-terme du quartier.

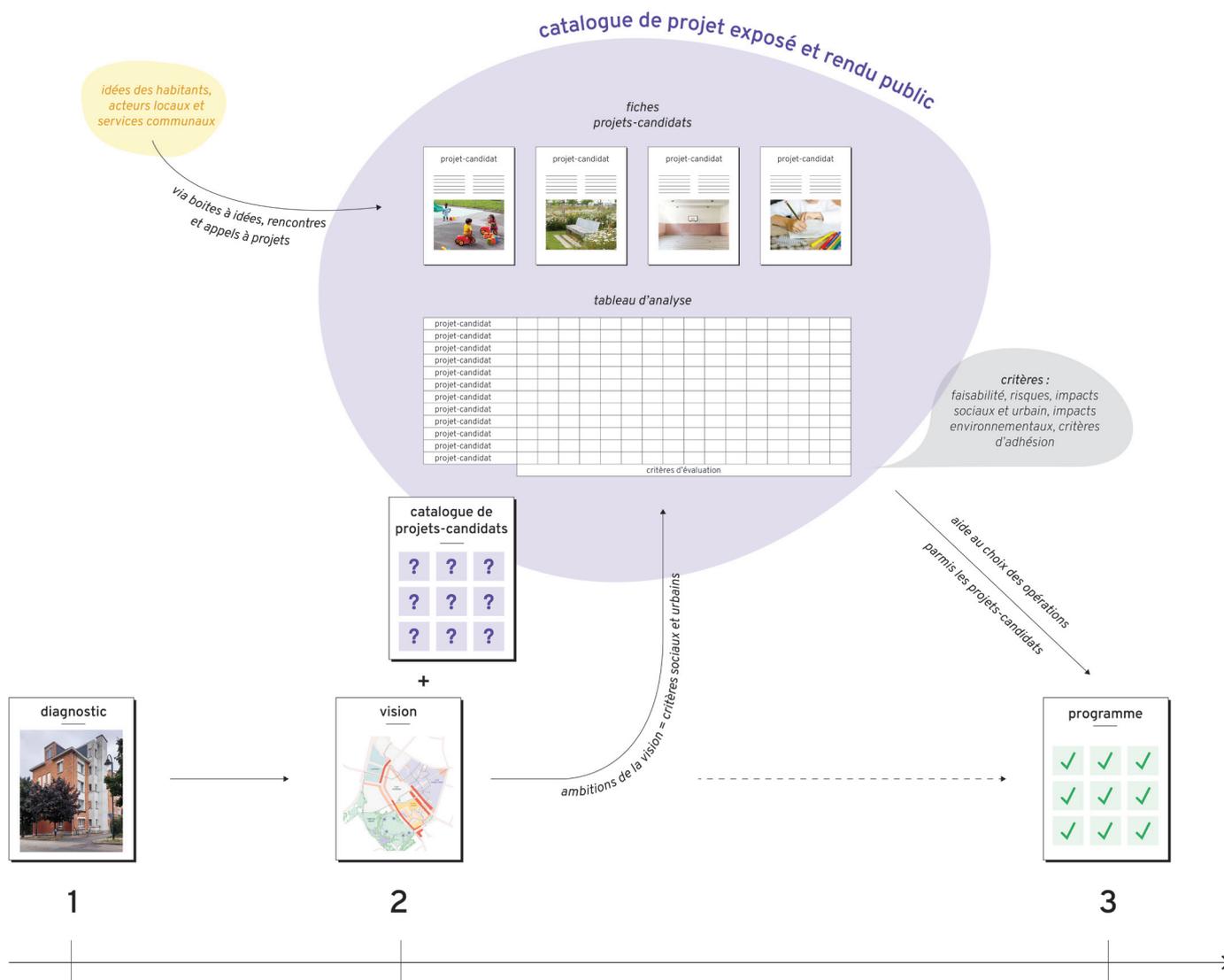
Les étapes du processus sont synthétisées dans les paragraphes suivants.

1. Récolte des idées et élaboration de la vision

Une première phase a permis de récolter les idées des habitants, acteurs et services, qui pouvaient être très concrètes, très simples, ou déjà élaborées. Deux dispositifs ont été mis en place pour toucher les différents publics : des boîtes à idées avec permanences ont été disposées dans le quartier (voir détails en page suivante) à destination des habitants, avec des petits formulaires simples à remplir. Un appel à projet plus complet a été mis à disposition des acteurs locaux et des services communaux, leur permettant de proposer des projets, souvent plus élaborés. Cette phase a nourri la vision dont la réalisation a été faite parallèlement, et qui s'est appuyée sur les préoccupations directes des habitants et acteurs. La vision a été pensée pour définir une direction pour le développement du quartier, se basant sur des ambitions précises qui seront autant de critères repris dans l'évaluation des projets-candidats.

2. Définition des projets-candidats

Considérant que les idées des



habitants, des acteurs locaux et des services communaux peuvent s'enrichir et se compléter les uns les autres, un temps de mise en commun est prévu pour rassembler des idées communes et ainsi créer des projets-candidats complets et comparables. Les projets briques ont été affiliés à un ou plusieurs sites afin de tester les implantations les plus judicieuses.

3. Evaluation des projets-candidats et élaboration du catalogue

Chaque projet-candidat sera évalué selon plusieurs critères liés à la faisabilité, les risques, les impacts environnementaux et les impacts sociaux et urbains. Ces derniers sont directement liés à la vision : un critère est défini par ambition,

et le présent document détaille la manière dont un projet sera évalué pour chaque ambition. Concrètement, le catalogue de projets-candidats présentera l'ensemble des idées des habitants, acteurs locaux et services communaux récoltés sous deux formes :

- des fiches présentant les projets-candidats : un projet-candidat est un potentiel projet à intégrer dans le programme. Il est distinct de l'acteur qui l'a proposé : on évalue le potentiel d'une idée, et non d'un porteur de projet.
- un tableau d'évaluation des projets-candidats reprenant le détail des évaluations pour chaque critère.

4. Exposition du catalogue de projets-candidats

Une exposition de quatre semaines est programmée sur les mois de décembre et janvier, présentant les fiches projets-candidats et les évaluations. A cette occasion, les habitants pourront retracer le fil de leurs idées afin de comprendre comment celles-ci ont été intégrées, mais aussi prendre connaissance des idées de leurs voisins et ainsi peut-être faire émerger des convergences. L'exposition sera le moyen d'évaluer un dernier critère : celui de l'adhésion du public, en permettant aux participants de placer 5 gommettes sur les projets leur paraissant prioritaires. Ces « choix » ne sont pas des votes directs pour les opérations à intégrer dans

le programme, mais permettent à tous de comprendre quelles sont les priorités du public. Une sociologue récoltera des informations de base sur les participants (si volontaires) : leur tranche d'âge, leur genre, leur zone d'habitation, ceci afin de nuancer certains choix ayant pu être faits par des groupes non-représentatifs de la population du quartier.

Dans le même temps, la commune de Forest sera chargée de définir 10 projets-candidats lui paraissant prioritaires, en accord avec la Déclaration de Politique Générale communale. Les chefs de services communaux participeront à ces discussions et cette liste intégrera le catalogue de projet, tout comme l'évaluation de l'adhésion du public.

5. Choix des opérations intégrant le programme

Les choix finaux sont faits à posteriori de l'exposition, sur base de l'ensemble de critères. Il revient à

la commune de faire les choix finaux et à la Région d'approuver ou non la proposition de programme, mais la catalogue de projet permettra de justifier les choix qui ont été fait. L'objectif de l'évaluation par critères est également de permettre la création d'un programme équilibré, capable de répondre à différents enjeux et ciblant différents publics. L'évaluation par critère pourra ainsi mettre en évidence certains projets répondant particulièrement bien à certains besoins et d'éventuelles carences nécessitant d'aller chercher des projets plus loin dans le tableau mais répondant à un enjeu crucial. Ces projets pourront alors être adaptés afin de constituer de véritables opérations du programmes.

Le présent document définit une vision à long-terme pour le quartier, basé sur les constats faits en phase de diagnostic. La méthodologie ouverte et participative du catalogue de projets-candidats implique de conserver une vision large et pas trop directive, qui se nourrit des idées récoltées : plutôt que de proposer un schéma plus classique où la vision définit déjà un projet pour le quartier en excluant certains axes, celle-ci est pensée à long-terme et propose de considérer l'ensemble des enjeux ressortant du diagnostic.

Le programme du CQD ne pourra répondre à l'entièreté des ambitions : il devra être le plus équilibré et impactant possible. La vision, les ambitions qu'elle définit et le catalogue de projets-candidats constitueront en revanche un outil intéressant pour le développement au long-terme du quartier, en dehors des temporalités et financements du CQD.



< Permanence dans le square Madelon, devant le PCS Bempt, qui a mobilisé son public pour l'occasion. Les permanences ont mobilisé entre 10 et 35 personnes environ à chaque fois, en fonction des emplacements.



des boîtes à idées et des permanences dans l'espace public

Durant la phase de diagnostic, les entretiens réalisés auprès des habitants et des acteurs locaux ont permis de dresser une première liste d'idées potentielles. Dans l'idée de poursuivre cette démarche participative au-delà des entretiens, des boîtes à idées sont installées pendant quatre semaines à différents points évalués comme stratégiques dans le quartier. L'objectif est de donner aux habitants, mais aussi aux personnes qui pratiquent l'espace public dans le périmètre, de partager leurs idées pour améliorer la qualité de vie dans le quartier.

L'emplacement de ces six boîtes à idées est pensé de manière à pouvoir atteindre les habitants des différentes identités de quartiers notamment au niveau des lieux qu'ils pratiquent au quotidien : arrêt de tramway Max Waller, carrefour entre la rue du Katanga et la chaussée de Neerstalle, l'Ecole du Bempt, l'arrêt de tramway du Bempt, le square Toinon et enfin la placette au croisement entre l'Avenue Dumonceau et de Fléron. Ces boîtes à idées sont accompagnées d'affiches qui rappellent l'objectif de la démarche et la manière dont les habitants peuvent y prendre part. Pour

accompagner les habitants et les encourager à prendre part à ce processus, notamment ceux qui auraient le moins tendance à écrire leur idée et la glisser dans la boîte aux lettres, cette démarche est ponctuée de permanences dans l'espace public même, permettant par la même occasion de répondre aux éventuelles questions. Les idées récoltées à ce stade-ci sont ensuite analysées par le bureau d'études et alimenteront le catalogue des projets-candidats qui pourra par la suite être consulté par les habitants lors de l'exposition prévue.



B

introduction

enjeux

ambitions et priorités

enjeux **transversaux**

Le présent rapport d'enjeux et priorités constitue une vision à long-terme pour le quartier basée sur les constats établis en phase de diagnostic. Plutôt que de dessiner un projet figé, il est question ici de définir les enjeux auxquels les actions de revitalisation urbaine vont devoir répondre. L'ensemble des problématiques ressorties dans le diagnostic et pouvant trouver une réponse par la revitalisation urbaine a donc été pris en compte, mais il est certain que le CQD 2 Cités ne pourra traiter tous les aspects de la vision.

Ce document est donc à considérer comme un outil d'aide au choix des projets à réaliser dans le cadre du CQD mais également à plus long terme, sur le principe suivant : les enjeux et ambitions définis ici donnent une direction vers laquelle aller, et chaque projet peut être évalué sur sa capacité à répondre aux différentes ambitions.

Trois axes de travail ont été définis et seront détaillés en ambitions concrètes dans le chapitre suivant. Ils ne sont pas hiérarchisés, et le programme du CQD 2 Cités devra veiller à traiter des aspects au sein de ces trois axes.

Améliorer l'habilité du quartier

Le premier axe de travail se concentre sur l'environnement de vie des habitants du quartier, à proximité directe des habitations. Les entretiens avec les acteurs locaux, les rencontres avec des habitants, le taux de logements sociaux et les indicateurs socio-économiques sur le quartier avaient fait ressortir des besoins primaires sur l'habitabilité du quartier. Si un nombre conséquent de logements

sociaux ont été récemment rénovés, les problèmes de logement trop petit ou inadapté aux ménages et ne proposant pas d'espace extérieur impliquent un travail nécessaire à faire sur la qualité des espaces publics et des équipements de proximité accessibles et appropriables par les habitants. Cet axe de travail propose donc des ambitions concrètes visant à créer les conditions d'un quartier

habité agréable, sécurisé, vert et répondant aux besoins quotidiens de ses habitants. L'analyse des typo-morphologies des différentes identités du quartier réalisée en phase de diagnostic a mis en évidence des carences mais aussi des forts potentiels, notamment en termes d'espaces publics et de valorisation d'éléments bâtis existants.

Vers une émancipation des publics fragilisés

Le troisième axe de travail regroupe les actions visant à une efficacité de l'accompagnement social, à l'apport d'une réponse pour les besoins spécifiques des publics en situation de précarité et à la mobilisation active des habitants pour leur quartier, l'ensemble poursuivant un objectif commun : aider à l'émancipation des publics. Les indicateurs socio-économiques

et les rencontres avec les acteurs locaux et services communaux ont fait état de difficultés accrues liées à l'emploi, à la formation et à la scolarité ainsi qu'au manque de solutions adaptées pour la petite enfance. Certains publics marginalisés manquent d'initiatives permettant leur inclusion sociale. La revitalisation urbaine doit permettre d'apporter des réponses en

renforçant l'offre des équipements proposés, mais aussi en donnant les moyens et en accompagnant à une mobilisation collective des habitants pour l'amélioration de leur cadre de vie. Enfin, la mobilité vers les quartier externes doit être encouragée, afin de soutenir une logique de maille communale et de mixité inter-quartier.

Une vie de quartier animée et mixte

Le deuxième axe de travail entend agir sur les dynamiques entre les habitants, dans l'objectif de créer une vie de quartier collective. Le diagnostic faisait en effet part d'une mixité socio-spatiale théorique mais de peu de rencontres entre les habitants, faute d'espaces centralisateurs et d'activités à destination de divers publics, et à cause d'imaginaires parfois négatifs

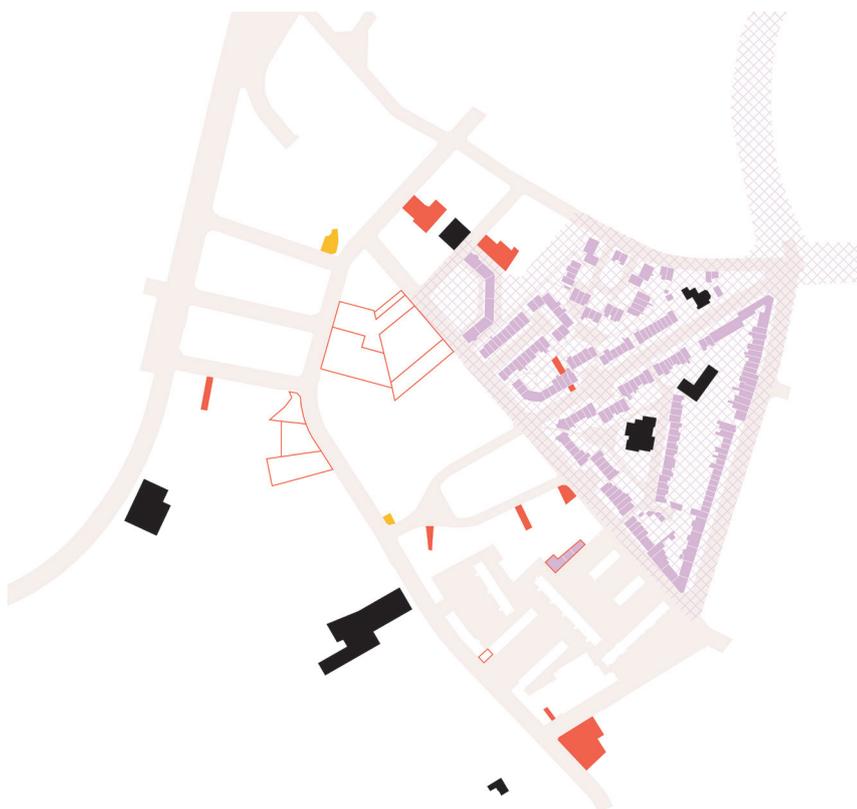
sur certains lieux en particulier. L'arrivée massive de nouveaux habitants locataires sociaux ces derniers mois et pour les années à venir constitue un risque mais aussi un potentiel pour construire une vie de quartier : il est nécessaire d'accompagner cette transition par des actions concrètes visant à créer des liens de voisinage et de la mixité entre les foyers. La création

d'espaces de rencontre et de points d'activation, l'intensification des événements et activités associatives au sein du quartier doivent permettre de dynamiser le quartier aujourd'hui monofonctionnel. Ces actions sont complétées par des points d'attention visant à créer de la mixité au sein des locaux, des activités et des espaces publics.



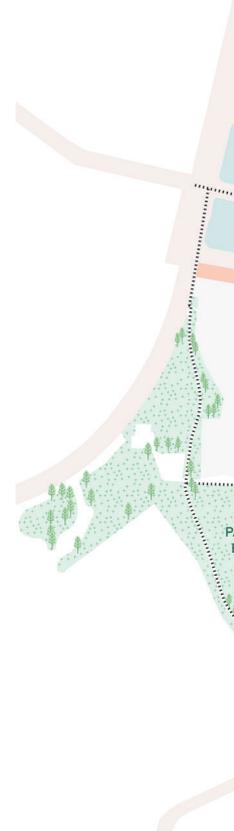
renforcer la qualité paysagère

- Le parc du Bempt en tant qu'espace vert majeur : renforcement de la présence végétale et diversification des espèces
- Espaces verts publics de proximité à fort potentiel paysager
- Interventions paysagères ponctuelles
- - - Tracé directeur des interventions pour la gestion intégrée des eaux pluviales



tirer parti du tissu bâti existant

- Bâti à valeur patrimoniale à valoriser et à rénover
- Friche, dent creuse ou bâtiment abandonné à investir
- Equipement public à ouvrir à des publics plus larges
- Bâtiment existant ou futur intégrant des surfaces libres à exploiter
- Foncier dont l'occupation est à questionner





des identités apaisées et perméables

Les trois identités du quartier :

- Zone Katanga
- Zone Cité Forest-Vert
- Zone Blocs Jaunes
- Parc du Bempt
- îlot hors périmètre

Activer les interfaces et apaiser les coeurs d'îlots :

- Zone d'activation prioritaire
- Zone d'activation potentielle
- Zone d'implantation privilégiée pour des micro-espaces sportifs de plein-air
- Zone d'implantation privilégiée pour un équipement ludique de plein-air

Traverser les identités :

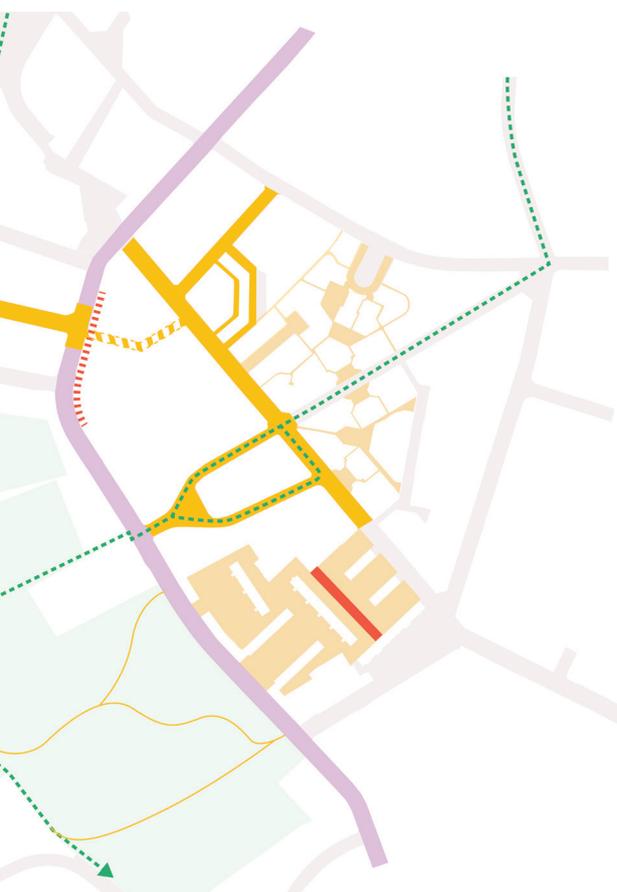
- - - Parcours piétons à sécuriser et valoriser

enjeux spatiaux

Les enjeux transversaux comprennent des ambitions concrètes reprenant l'ensemble des problématiques abordées dans le diagnostic. Ils sont accompagnés d'une logique spatiale à l'échelle du quartier se déclinant sur les ambitions.

Quatre grandes lignes directrices spatiales sont à mettre en évidence : le travail sur la qualité paysagère doit renforcer l'espace vert majeur et qualifier les espaces publics de proximité ; la réflexion sur l'implantation des équipements et les parcours piétons doit permettre d'apaiser les identités (Blocs Jaunes, Katanga, Cité Forest-Vert) et d'activer les interfaces ; la valorisation et l'exploitation du tissu existant doit permettre de tirer parti au maximum du bâti existant, dans une logique de circularité et d'exploitation maximal du potentiel bâti du quartier, et les parcours de mobilité active doivent être rendus confortables et sécurisés.

Ces lignes directrices ne forment pas un projet en soi mais visent à guider des choix d'implantation et programmatique lors de l'élaboration du programme.



des parcours de mobilité confortables et sécurisés

- Chaussée de Neerstalle : axe majeur transports en commun
- Voiries à réaménager pour améliorer et sécuriser les parcours des modes actifs
- Cheminements piétons intra-îlots à clarifier et/ou améliorer
- - - Itinéraire vélo "Confort"
- Nouveaux cheminements piétons dans le Bempt

Traiter les frontières :

- Passage piéton public à créer
- - - Façades à ouvrir et/ou activer
- Talus des Blocs Jaunes à ré-investir



C
—

introduction

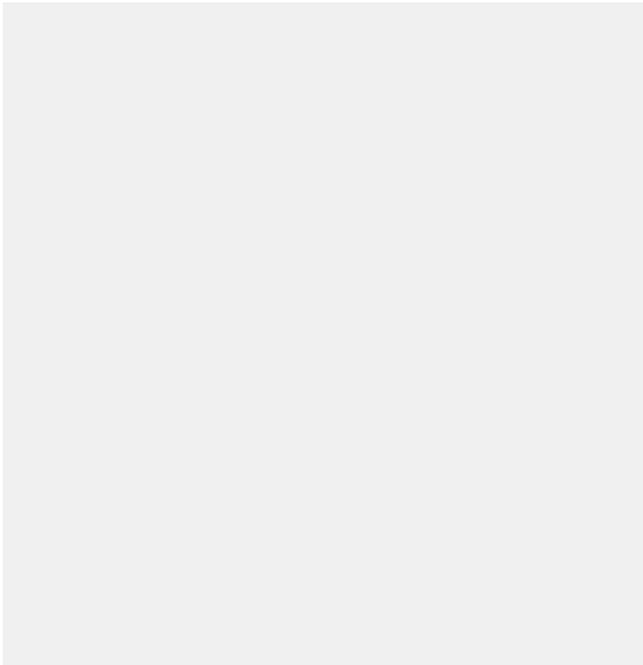
enjeux

ambitions et priorités

NUMÉRO

TITRE DE L'AMBITION

Aquodige niendi quossimaios quibus el ipit, samusdae. At harum etur adit aute etus, te di dolorecae volent alitecu llorem voluptaes mostrum ipisita consed quia vid utem libus, quame volor res maximus simincias auta nectatatum rerferae quidendus dolupti doluptibus, id quati

objectifs et priorités

Ipsus seque nissit, illelih illacest que porrum fugia dendeli gnimi, testis ut et officabo. Cae expedit experiatio quas alibus iuntem. Ut ommodig enimus mosam simosanto odi blabo. Ullist quam nis sunt aute as di ut adigend uciantius ea nuscid es ent. Quia volupti occaturia dis dita nim eos aut eicti voluptasit id ut aut magnis et, et debis quo di tessus nus quam rere que aboribusanis dolutem fuga. Ut quas aut adist perferuntias conectem vendam quam qui aliquis et ma ex eum quatio conectem et re, quatem. Rionsecepre simaios sedisti orionsequiam que sedipiendiam entia cone pa acidion nossuntionet ut que vit intendi atatis asimi, quam repudic te conesti atempossit ut fugit officilibus quid erumquos aliqui temquo to volloreped maioris simpore mpeleces excepud aectem hictus maio con comnihit evendanis sam rem verorio earcitam acerios quati te nos abo. Ur, sus, occus maio quam il idist quis eum velicidia vel ipitaes dolorio rumquam dolor rendaectur, occae nis repudae. Ovitatiur restotatur modiciamus mintionem et inum recto exeria inctiur, saepell ictatinitas ducius velento que nos sam quatusto custem aboriorerro cus dollab improroid eius dolorro ium as ea

grille d'évaluation du critère

indicateur	Condition d'attribution de l'indicateur
indicateur	Condition d'attribution de l'indicateur
indicateur	Condition d'attribution de l'indicateur

lecture des fiches-critères

Les pages suivantes sont organisées sous forme d'ambitions précises issues des constats établis lors du diagnostic du quartier.

Chaque ambition est présentée de la manière ci-contre, faisant le lien avec le diagnostic, détaillant de manière concrète l'ambition et donnant parfois des priorités (spatiales ou programmatiques).

Chaque ambition est accompagnée d'une grille d'évaluation des projets-candidats, afin de permettre d'évaluer la capacité de chaque projet à répondre aux attentes pour le quartier. L'ensemble de ces ambitions forme ainsi les critères sociaux et urbains, qui seront repris dans le catalogue de projets-candidats.

Lien avec les constats faits
en phase de diagnostic

Détail de l'ambition
et priorités données
à certains espaces ou
programmes

Définition d'un critère
d'évaluation des projets-
candidats lié à l'ambition

améliorer l'habitabilité du quartier

Qualifier les espaces publics de proximité

- A.1 Renforcer la qualité paysagère des espaces publics
- A.2 Transformer des espaces de circulation en espaces publics de proximité
- A.3 Créer les conditions d'un espace public appropriable

Créer des espaces complémentaires aux logement

- A.4 Mutualiser les espaces servants pour les logements sociaux
- A.5 Mutualiser un local de rencontre facilement accessible aux habitants

Créer les conditions d'un espace hospitalier et sécurisant

- A.6 Repenser l'éclairage des espaces publics de proximité
- A.7 Renforcer l'offre en espaces ludiques de plein-air au cœur des identités
- A.8 Assurer la maintenance et un meilleur entretien des espaces publics de proximité

Valoriser les potentiels bâtis et naturels du quartier

- A.9 Assurer une gestion plus écologique et efficace des espaces verts
 - A.10 Valoriser le patrimoine des différentes identités du quartier
-

qualifier les espaces publics de proximité

Le manque d'espaces publics qualitatifs au plus proche des habitations est identifié comme étant un frein à l'amélioration de la qualité de vie dans le quartier. Si la proximité du parc du Bempt est un atout, les squares, les venelles et les rues jouent un rôle majeur en tant que lieux de sociabilité et de rencontre lorsqu'ils sont correctement aménagés. Dans cet objectif, plusieurs priorités sont définies en fonction des carences identifiées dans chacune des trois identités définies, de manière à redonner aux espaces publics de proximité les qualités de convivialité, d'apaisement et d'appropriation capables d'améliorer significativement l'habitabilité du quartier.

RENFORCER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES ESPACES PUBLICS

Les trois identités du périmètre décrites dans le diagnostic témoignent d'un fort déséquilibre en terme de végétalisation et qualité paysagère. Si le renforcement de la biodiversité au sein du quartier doit être de toute manière encouragé, des priorités peuvent être définies au sein du périmètre.

objectifs et priorités



- Priorité 1 : Zone A
- Priorité 2 : Zone B
- Priorité 3 : Zone C

Le renforcement de la présence végétale et de la qualité paysagère de manière générale répond à des enjeux larges environnementaux et sociaux (biodiversité, climat, convivialité, apaisement des espaces...).

3 zones distinctes sont définies en fonction des carences et des potentiels identifiés :

- La **zone A** correspond aux Blocs Jaunes : la faible emprise au sol des bâtiments laisse une large part d'espaces publics ayant le potentiel de renforcer la structure végétale du quartier. Le renforcement de la qualité paysagère de cette zone permettrait de relier le parc du Bempt à la cité-jardin (où la présence végétale est forte), et ainsi de créer une **continuité, faisant «déborder» le parc dans les îlots résidentiels.**
- La **zone B** correspond à la zone Katanga. Si les jardins en intérieur d'îlot et la nouvelle continuité publique des Huileries apportent une présence végétale moyenne, les espaces publics sont très peu plantés et sont perçus comme très urbains. Malgré un potentiel moins fort que dans les Blocs Jaunes, des projets de verdurisation des rues et des oreilles de trottoir permettrait de rendre les espaces publics plus agréables et conviviaux.
- La **zone C** correspond à la cité-jardin, ayant déjà de grandes qualités paysagères, qui méritent cependant d'être soutenues.

grille d'évaluation du critère

Les projets-candidats du catalogue de projets sont évalués sur ce critère selon les conditions suivantes :

3	Le projet permet de renforcer la qualité paysagère dans la zone A.
2	Le projet permet de renforcer la qualité paysagère dans la zone B.
1	Le projet permet de renforcer la qualité paysagère dans la zone C.
-1	Le projet peut impacter négativement la qualité paysagère des espaces publics du quartier.

La surface du projet-candidat sera prise en compte pour ce critère, de la manière suivante :

$$\frac{\text{m}^2 \text{ du périmètre du projet}}{\text{m}^2 \text{ de la zone}} \times \text{indicateur}$$

TRANSFORMER DES ESPACES DE CIRCULATION EN ESPACES PUBLICS DE PROXIMITÉ

Le diagnostic a mis en évidence une difficulté d'appropriation et de qualité paysagère des espaces publics notamment dues à un rapport voirie / espaces piétons non satisfaisant, au désavantage des modes actifs.

objectifs et priorités



- Priorité 1 : Zone A
- Priorité 2 : Zone B
- Priorité 3 : Zone C

La présente ambition se concentre sur les espaces publics de proximité, ayant une capacité d'être de véritables espaces communs appropriables par tous et constituant une extension du logement. Ré-équilibrer les espaces accordés aux différents modes permet de **sécuriser les usages** (jeux, rassemblements entre voisins, promenade..), de permettre une **plus grande appropriation des habitants**, de renforcer les **espaces végétalisés**, et donc **d'améliorer la convivialité** des espaces publics. En fonction de la place de la rue ou du square en question, l'aménagement d'un espace partagé, la piétonnisation ou l'élargissement des trottoirs pourront être envisagés.

3 zones sont identifiées comme prioritaires à des degrés différents :

- La **zone A** est composée des squares des Blocs Jaunes, ayant le potentiel de devenir des espaces publics de grande qualité si on accorde plus de place aux modes actifs et à des usages d'appropriation.
- La **zone B** concerne le cul de sac de l'avenue de la Verrerie où l'espace est aménagé uniquement pour la voiture alors que cet espace constitue le terrain de jeux régulier de groupes d'enfants habitant le quartier.
- La **zone C** est composée de la rue des Bonnes Mères et du «U» de l'Avenue Général Dumonceau, qui ont le potentiel d'être des espaces de convivialité, notamment dans le cas où un aménagement ludique y est implanté.

grille d'évaluation du critère

Les projets-candidats du catalogue de projets sont évalués sur ce critère selon les conditions suivantes :

3	Le projet a le potentiel de rééquilibrer le partage de l'espace public au profit des piétons dans la zone A.
2	Le projet a le potentiel de rééquilibrer le partage de l'espace public au profit des piétons dans la zone B.
1	Le projet a le potentiel de rééquilibrer le partage de l'espace public au profit des piétons dans la zone C.
-1	Le projet risque de nuire aux déplacements des piétons dans les espaces publics de proximité du quartier.

CRÉER LES CONDITIONS D'UN ESPACE PUBLIC APPROPRIABLE

En dehors du parc du Bempt, les espaces publics du quartier offrent aujourd'hui peu de moyens d'appropriation pour les habitants, y compris sous sa forme la plus primaire : pouvoir s'asseoir. Le manque de mobilier urbain permettant de profiter des espaces publics - constituant pour une grande majorité d'habitants du quartier les seuls espaces extérieurs - apparaît comme une problématique prioritaire pour les habitants du quartier. Une grande partie des espaces publics du quartier apparaissent aujourd'hui comme « froids » et leur aménagement ne leur permet pas d'être supports d'une vie de quartier et de développer des liens de voisinage.

objectifs et priorités



Dans ce quartier marqué par une forte concentration de logements sociaux, l'attachement au logement et au quartier peut être difficile. La capacité des habitants à investir et s'approprier les abords de leur logement est alors primordiale : elle permet à chacun de se sentir davantage «chez-soi» et favorise le développement de liens de voisinage. La fréquentation des espaces publics qui découle de la création d'espaces appropriables apporte également un contrôle social essentiel.

L'**ajout de mobilier urbain** de confort permettant de s'asseoir, se rencontrer est une nécessité sur l'ensemble du quartier et doit permettre de quadriller le périmètre. Il doit être pensé de manière à satisfaire un public large et varié et peut ainsi prendre des formes différentes en fonction de son implantation. Un mobilier confortable et offrant un certain maintien conviendra aux séniors, en besoin d'espaces de rencontre et d'assises permettant de faire des pauses dans les trajets piétons quotidiens, tandis qu'un mobilier plus flexible et ludique pourra faire naître des usages variés chez les actifs et les plus jeunes. Les **projets permettant aux habitants de « personnaliser » leur quartier** favorisent également une capacité d'appropriation : bac à potager, à fleurs, fresques réalisées par des habitants, etc. Enfin, il ne faut pas négliger l'importance de **conserver des espaces publics « libres »** permettant l'organisation occasionnelle de petits événements ou des usages ludiques déjà pratiqués dans le quartier, notamment par les petites filles sur des sols bitumés : patins à roulette, dessin à la craie...



grille d'évaluation du critère

Les projets-candidats du catalogue de projets sont évalués sur ce critère selon les conditions suivantes :

2	Le projet permet de créer des espaces publics appropriables ou accompagne des habitants dans des appropriations de l'espace public dans la zone A.
1	Le projet permet de créer des espaces publics appropriables ou accompagne des habitants dans des appropriations de l'espace public dans la zone B.
-1	Le projet risque de supprimer sans remplacer un espace public approprié par les habitants aujourd'hui.

créer des espaces complémentaires aux logements

Dans un contexte où la majorité des logements du quartier sont petits et ne bénéficient pas d'espaces extérieurs privatifs et où aucun espace de rencontre n'est conçu pour accueillir des habitants du quartier, la vision propose de créer des espaces complémentaires aux logements, permettant de mutualiser certaines fonctions servantes (locaux de rangements, buanderies...) ou pour créer des espaces intérieurs de rencontre appropriables par tous. Ces espaces doivent être pensés comme des supports de la création d'une vie collective de liens de solidarité entre habitants.

A.4

MUTUALISER DES ESPACES SERVANTS POUR LES HABITANTS OU LES ACTEURS LOCAUX

La petite taille des logements sociaux, ainsi que le manque d'espaces extérieurs privatifs pour une majorité de foyers du quartier amène des problématiques de mise en commun de certains espaces, afin de libérer des surfaces au sein des logements mais aussi de créer du lien entre voisins. Le diagnostic mettait aussi en avant les difficultés d'accès à du matériel entre acteurs associatifs, qui pourraient aussi bénéficier de la mutualisation de locaux servants (stockage de matériel, etc.).

objectifs et priorités

Les logements comptent tous une surface d'espaces servants, au sens qu'ils ne représentent pas des surfaces de vie mais permettent le bon fonctionnement de la vie résidentielle : buanderie, rangement de matériel, poubelles, atelier bricolage, etc. Mutualiser certains de ces espaces pourrait

permettre non seulement de **libérer de la place au sein des logements**, notamment pour les locataires sociaux, mais aussi de **créer des espaces de rencontre et développer des liens de solidarité** entre habitants.

Certains acteurs associatifs sont également concernés par un besoin de stockage et d'accès à du matériel, qui pourrait être partagé, voire mis à disposition tant d'acteurs que d'habitants.

grille d'évaluation du critère

Les projets-candidats du catalogue de projets sont évalués sur ce critère selon les conditions suivantes :

1	Le projet permet de mutualiser des espaces servants pour des habitants et/ou des acteurs locaux.
-1	Le projet risque de supprimer sans remplacer un espace servant mutualisé.

A.5

MUTUALISER UN LOCAL DE RENCONTRE FACILEMENT ACCESSIBLE AUX HABITANTS

Les rencontres avec les habitants et les acteurs locaux ont mis en avant un forte carence en espace de rencontre intérieur, pour l'ensemble des publics. Pour les locataires sociaux, l'enjeu est de parer à la petite taille des appartements, ne permettant pas d'organiser une petite fête familiale ou entre voisins. Pour les autres habitants rencontrés, il s'agit d'avoir un lieu fédérateur à partager entre voisins, afin d'organiser des petits évènements de quartier.

La création d'un local de rencontre mutualisé pour les habitants doit être accompagnée d'une réflexion sur l'accessibilité à tous du local, notamment à travers son système de gestion. Les acteurs locaux en contact régulier avec

les locataires sociaux témoignent en effet d'une difficulté de leur public à accéder à des locaux lorsqu'il y a besoin d'effectuer des formalités administratives : contacter la commune et demander des autorisations constituent parfois des

obstacles difficilement franchissables pour les publics éloignés du système public. Une solution devra dans l'idéal être trouvée afin de faciliter le lien entre les habitants et le gestionnaire.

grille d'évaluation du critère

Les projets-candidats du catalogue de projets sont évalués sur ce critère selon les conditions suivantes :

2	Le projet permet de mutualiser un espace de rencontre pour les habitants et de mettre en place un système de gestion adapté permettant une facilité d'accès pour tous.
1	Le projet permet de mutualiser un espace de rencontre pour les habitants mais nécessite des démarches pour y avoir accès.

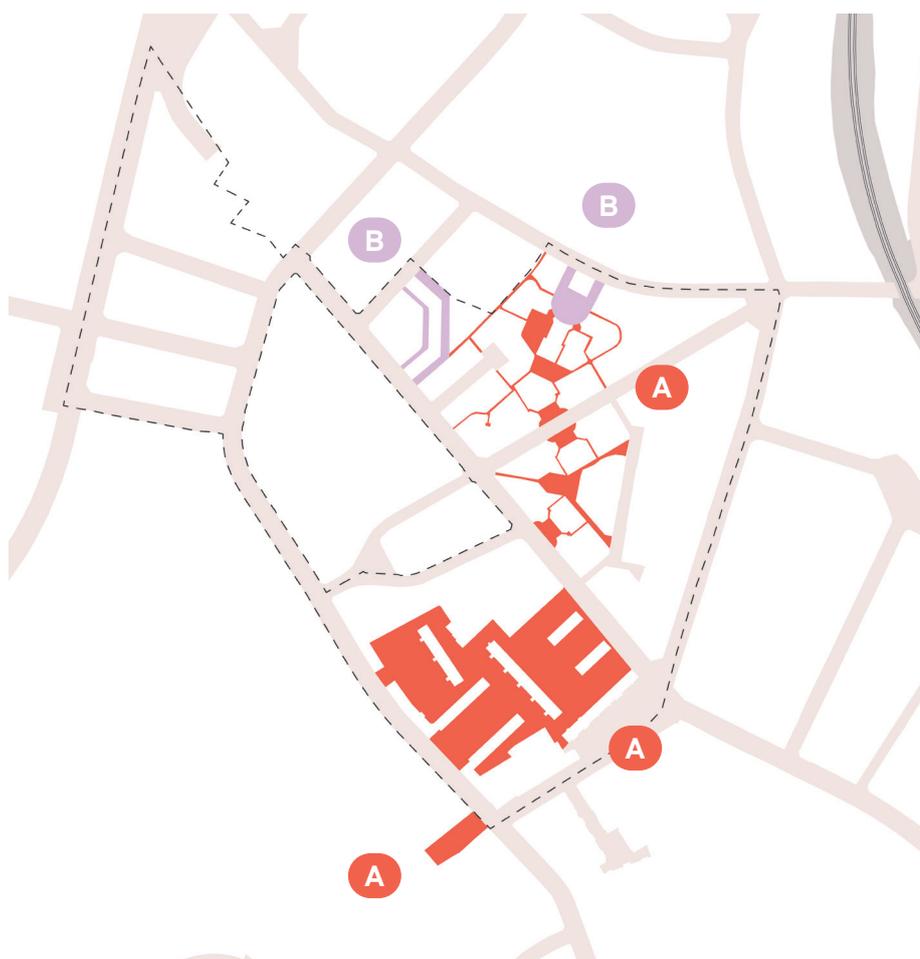
créer les conditions d'un espace public hospitalier et sécurisant

Un des constats récurrents faits par les habitants et les acteurs locaux rencontrés est celui d'un sentiment d'insécurité au sein des espaces publics de proximité, lié à des aménagements peu qualitatifs mais aussi à de réelles problématiques d'incivilités et d'appropriation de l'espace public par des groupes dominants. La vision propose des pistes concrètes pour agir sur l'image que renvoient certains espaces publics aujourd'hui délaissés, pour offrir une bonne visibilité et un contrôle social efficace. D'autres ambitions réparties dans d'autres axes de travail permettent également de travailler sur cet aspect : assurer une présence publique visible au sein du quartier (page 43), favoriser la traversabilité des identités (page 66) et éliminer les frontières sur les parcours piétons (page 65).

REPENSER L'ÉCLAIRAGE DES ESPACES COMMUNS ET PUBLICS DE PROXIMITÉ

Plusieurs espaces publics et communs du périmètre font l'objet d'un sentiment d'insécurité notamment lié à un manque d'éclairage.

objectifs et priorités



- Priorité 1: Zone A
- Priorité 2: Zone B

L'amélioration de l'éclairage sur certaines des zones du périmètre semble être un pré-requis à l'amélioration de la perception de ces espaces publics ou communs. On peut identifier deux zones correspondant à deux niveaux de priorité :

- La **zone A** est composée de l'ensemble des **venelles et placettes intra-îlots de la cité-jardin**, des **squares des Blocs Jaunes** ainsi que des **abords de la Fermette du Bempt**, utilisée en tant que local associatif. Bien que les venelles ne constituent pas un passage nécessaire pour accéder aux habitations, elle ont un grand potentiel en terme de cheminements piétons alternatifs et de qualité paysagère, et souffrent aujourd'hui d'une mauvaise image car perçues comme «coupe-gorges», notamment en fin de journée. Les squares et l'entrée du parc du Bempt menant à la Fermette ont également été identifiés comme générant un sentiment d'insécurité liés au manque d'éclairage, et particulièrement pour le public féminin.
- La **zone B** regroupent d'autres espaces où un manque d'éclairage a été identifié.

grille d'évaluation du critère

Les projets-candidats du catalogue de projets sont évalués sur ce critère selon les conditions suivantes :

3	Le projet participe à améliorer l'éclairage des espaces de la zone A.
2	Le projet participe à améliorer l'éclairage des espaces de la zone B.
1	Le projet permet de repenser et d'actualiser l'éclairage des espaces du quartier hors des zone A et B.
-1	Le projet risque d'impacter négativement l'éclairage des espaces publics du quartier.

La surface du projet-candidat sera prise en compte pour ce critère, de la manière suivante :

$$\frac{m^2 \text{ du périmètre du projet}}{m^2 \text{ de la zone}} \times \text{indicateur}$$

RENFORCER L'OFFRE EN ESPACES LUDIQUES DE PLEIN-AIR AU COEUR DES IDENTITÉS

Si le parc du Bempt offre des équipements ludiques de plein-air appréciés, il est régulièrement saturé et ne suffit pas à répondre aux besoins du quartier. Les plaines de jeux présentes non loin du périmètre (Stuart Méryll, Bempt, gare de Forest-Est) sont toutes conçues pour les petites tranches d'âges, les enfants de 6 à 11 ne trouvant pas de jeux adaptés à leurs besoins.

objectifs et priorités



- Equipement ludique de plein-air existant
- Site potentiel pour un équipement ludique de plein-air
- Zone potentielle de densification en espaces ludiques

En s'appuyant sur le maillage ludique déjà étudié par la commune de Forest et sur des opportunités identifiées lors des séances de participation, la vision propose plusieurs implantations potentielle d'équipements ludiques permettant de renforcer l'offre tout en contribuant à un apaisement des espaces publics. L'**implantation d'espaces ludiques (plaine de jeux, mobilier ludique...)** dans les espaces publics de toute-proximité permet de les activer et de créer une mixité favorable à un sentiment de sécurité : la présence de familles avec enfant au coeur même des identités contribue au contrôle social et peut attirer des publics de classes et cultures variées.

Un **espace ludique placée à proximité d'une école, voire mutualisée avec la cour de l'école** (école du Bempt et Pavillon des Tilleuls) peut aussi permettre de créer une dynamique de mixité, entre enfants du voisinage et écoliers venus d'autres quartiers.

Les espaces ludiques implantés au sein du quartier devront être pensés pour différentes tranches d'âge, et devront particulièrement prendre en compte les besoins des **enfants de plus de 6 ans**, identifiés comme prioritaires car ne trouvant que peu de jeux adaptés à leur tranche d'âge aujourd'hui.

grille d'évaluation du critère

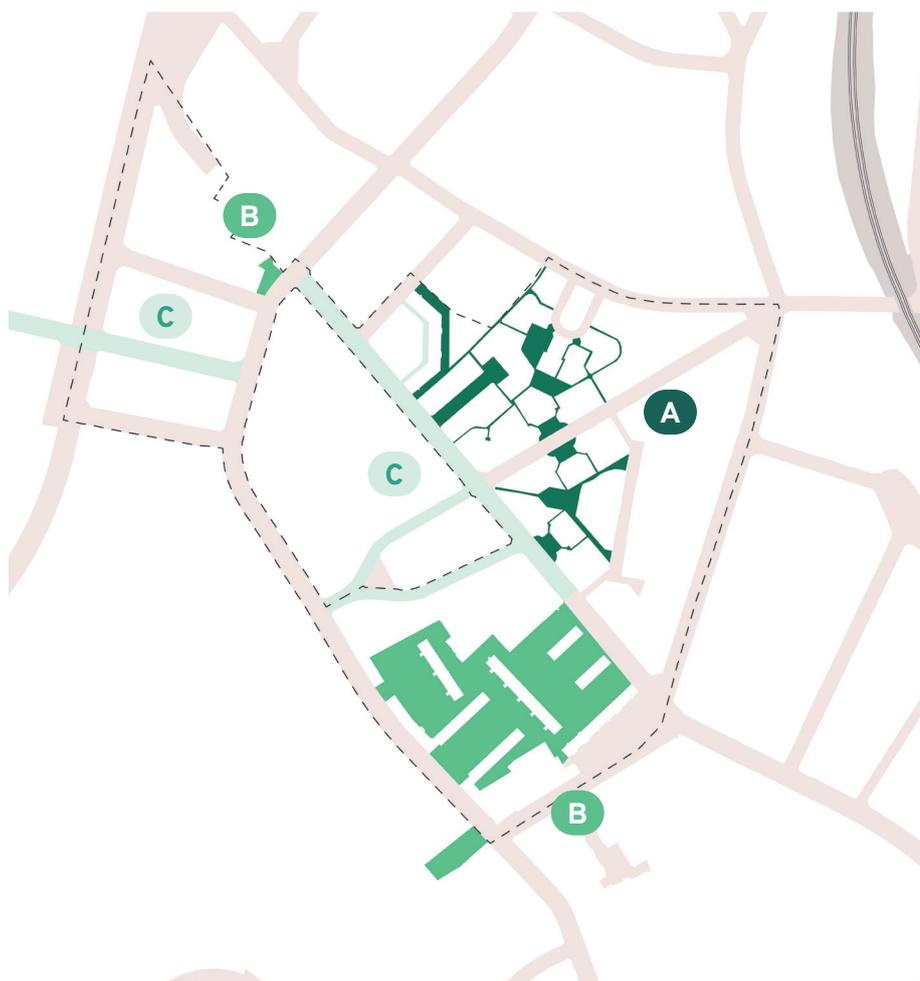
Les projets-candidats du catalogue de projets sont évalués sur ce critère selon les conditions suivantes :

2	Le projet consiste à créer un espace ludique sur une zone ou un site potentiel et étant pensé notamment pour les enfants de plus de 6 ans.
1	Le projet consiste à créer un espace ludique sur une zone ou un site potentiel mais ne répondant pas aux besoins des enfants de plus de 6 ans, ou inversement.
-1	Le projet supprime un équipement ludique existant.

ASSURER LA MAINTENANCE ET UN MEILLEUR ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS DE PROXIMITÉ

De nombreux espaces publics du quartier souffrent d'une image négative liée à une gestion et un entretien ne permettant pas une représentation sécurisante des espaces (dépôts sauvages, structures dégradées, pelouses laissées à l'abandon...).

objectifs et priorités



- Priorité 1 : Zone A
- Priorité 2 : Zone B
- Priorité 3 : Zone C

L'intégration d'éléments urbains permettant une meilleure gestion des déchets et la maintenance d'éléments existants des espaces identifiés ci-contre pourra permettre de créer les conditions d'un espace public investi par la commune et les habitants, cassant avec leur image actuelle d'espaces délaissés. Des projets permettant de repenser et améliorer le système d'entretien des espaces publics, par des actions ponctuelles ou régulières, permettront également d'améliorer l'image de ces espaces dans les cartes mentales des usagers. 3 zones définissant des priorités différentes ont été identifiées :

- La **zone A** regroupe les espaces publics considérés aujourd'hui comme à l'abandon : les squares des Blocs Jaunes, dont l'aménagement ne correspond plus du tout aux besoins des habitants et formés d'espaces résiduels délaissés, et la rue des Bonnes-Mères, dont le mur de soutènement la séparant des jardins privés et les trottoirs sont en très mauvais état, donnant ainsi l'impression d'une rue « en friche ».
- La **zone B** est constituée des venelles et placettes de la cité-jardin, qui malgré la qualité paysagère qu'elles offrent sont pour la plupart dégradées et souffrent d'un entretien limité. L'entrée du parc du Bempt est pointé comme régulièrement impraticable (boueux) et faisant l'objet de dépôts sauvages.
- La **zone C** comprend la rue de la Soierie, l'avenue de la Verrerie, les rues Louis et Auguste Lumière ainsi que le cul de sac de l'avenue de la Verrerie (dans la cité-jardin), qui sont des voiries perçues comme insécurisantes pour les piétons (trottoirs dégradés).

grille d'évaluation du critère

Les projets-candidats du catalogue de projets sont évalués sur ce critère selon les conditions suivantes :

4	Le projet participe à mettre en place un meilleur système de maintenance et d'entretien sur les espaces publics du quartier.
3	Le projet participe à la maintenance ou à un meilleur entretien des espaces de la zone A.
2	Le projet participe à la maintenance ou à un meilleur entretien des espaces de la zone B.
1	Le projet participe à la maintenance ou à un meilleur entretien des espaces de la zone C.

La surface du projet-candidat sera prise en compte pour ce critère, de la manière suivante :

$$\frac{m^2 \text{ du périmètre du projet}}{m^2 \text{ de la zone}} \times \text{indicateur}$$

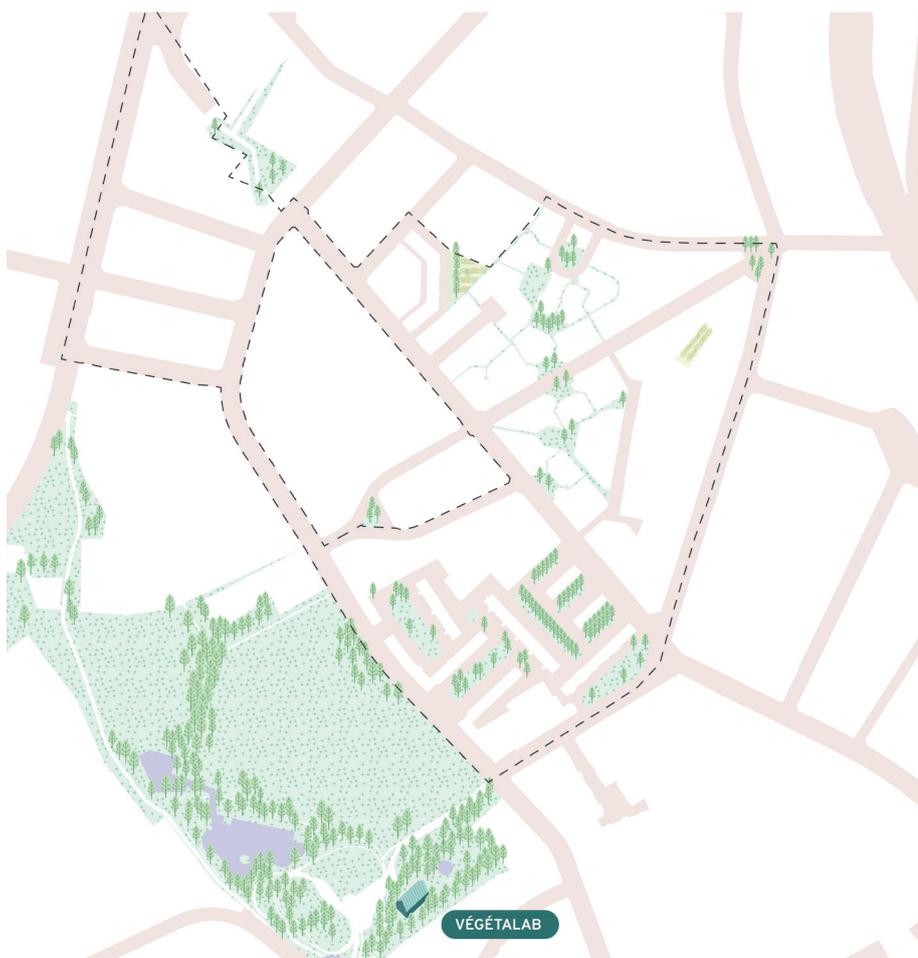
valoriser les potentiels bâtis et naturels du quartier

Le quartier 2 Cités est caractérisé par une forte diversité de typologies de bâti au sein d'un périmètre relativement réduit, offrant des potentiels intéressants et créant des identités fortes. Si peu de biens font l'objet d'un statut officiel de protection, plusieurs éléments sont à valoriser en tant que témoins d'une façon spécifique de concevoir la ville : c'est le cas notamment de la cité-jardin Forest-Vert, bientôt centenaire, ensemble d'éléments bâtis et d'espaces verts conçus comme un quartier mixte au caractère champêtre. Afin de créer et renforcer un sens commun au sein du quartier, il est important de valoriser les initiatives faisant naître une conscience collective de l'environnement de vie, et donc de considérer les espaces urbains (bâtis et ouverts) comme devant faire l'objet d'une pensée d'ensemble portée par les habitants.

ASSURER UNE GESTION PLUS ÉCOLOGIQUE ET EFFICACE DES ESPACES VERTS

L'entretien des espaces verts du quartier reflète un système de gestion obsolète en termes de valorisation et protection de la biodiversité existant à l'échelle de la commune, voire de la région. Le quartier possédant des qualités paysagères indéniables, il est regrettable que celles-ci soient régulièrement mises à mal par un entretien trop intensif et pas adapté au type d'espace vert en question. Les acteurs locaux et habitants mobilisés pour la valorisation des espaces verts du quartier déplorent le manque de soutien de la commune et de coordination avec les services gestionnaires.

objectifs et priorités



 Espace vert

Les espaces verts au sein des espaces publics de la commune de Forest font déjà l'objet d'un système de plantation circulaire : la pépinière du Végétalab, installée dans le parc du Bempt, produit localement des espaces indigènes qui sont ensuite replantés au sein des espaces verts communaux. Le végétalab constitue également un espace de recherche autour d'un meilleur entretien des espaces verts et propose d'accompagner les habitants souhaitant végétaliser leur rue.

Cette pépinière initiée en 2020 a le potentiel de permettre un passage progressif vers une gestion plus écologique de l'ensemble des espaces verts de la commune, et dont le périmètre du Contrat de quartier pourrait constituer un **terrain d'expérimentation**, de par la diversité d'espaces publics qu'il propose (squares, venelles, placettes végétales, rues, talus, parc, noues...).

Une gestion différenciée selon les types d'espaces verts pourrait permettre ainsi de limiter les impacts environnementaux et de **favoriser une diversité dans la biodiversité**, mais aussi de créer des **paysages urbains variés et valorisant les différentes identités bâties du quartier**.

Favoriser la coordination entre acteurs et habitants mobilisés pour la valorisation des espaces verts du quartier et la commune participe également à l'amélioration de l'efficacité et de la cohérence de l'entretien des espaces verts.

grille d'évaluation du critère

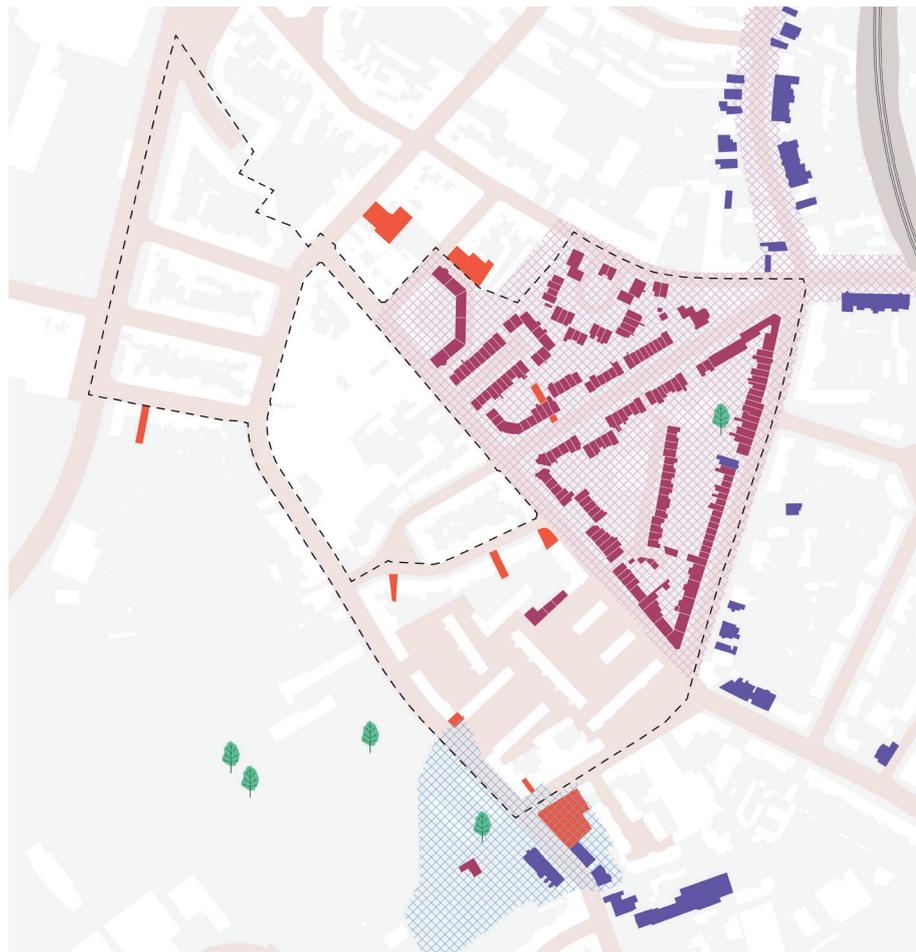
Les projets-candidats du catalogue de projets sont évalués sur ce critère selon les conditions suivantes :

1	Le projet participe à assurer une gestion plus écologique et plus efficace des espaces verts du quartier.
---	---

VALORISER LE PATRIMOINE DES DIFFÉRENTES IDENTITÉS DU QUARTIER

Le diagnostic a mis en évidence la valeur patrimoniale de certains éléments de bâti (bâtiments classés ou à l'inventaire et l'ensemble de la cité-jardin Forest-Vert, non officiellement reconnue mais portant des qualités patrimoniales indéniables et témoin d'un modèle de ville historique), et a montré la grande variété dans les typologies bâties existantes, constituant les différentes identités du quartier.

objectifs et priorités



Éléments à protéger

- Bâti à valeur patrimoniale à protéger
- Zone de protection d'un bâtiment classé
- Arbre remarquable à protéger

Éléments à valoriser

- Bâti aux qualités patrimoniales à valoriser
- ZICHEE à valoriser
- Friche, dent creuse ou bâti abandonné à réinvestir

La vision propose de **prioriser les enjeux**, en distinguant les éléments aux qualités patrimoniales déjà valorisées (villa classée, maisons privées inscrites à l'inventaires) des éléments pour lesquels une réflexion doit être engagée.

La **cité-jardin** devrait notamment faire l'objet de réflexions à l'échelle globale (comprenant les espaces communs) et d'interventions pratiques visant à rénover les bâtiments tout en valorisant et respectant le « petit patrimoine » qui les caractérise : volets, frontons, corniches, etc. N'étant pas officiellement reconnue, la cité-jardin est pourtant un héritage urbain rare et offrant des qualités indéniables à l'ensemble du quartier. Témoin d'un modèle de ville soucieux d'une proximité avec la nature et d'un cadre de vie qualitatif pour ses habitants, elle est porteuse d'un grand potentiel à faire découvrir et profiter à l'ensemble des habitants du quartier.

La **chaufferie** implantée dans les Blocs Jaunes ainsi que la **fermette du Bempt** sont également des éléments à rénover et à valoriser en tant que vestiges d'un passé industriel ou agricole.

Valoriser et renforcer les différentes identités passe aussi par l'**investissement des friches, dents creuses et bâtiments abandonnés** présents dans le quartier.

grille d'évaluation des projets-candidats

Les projets-candidats du catalogue de projets sont évalués sur ce critère selon les conditions suivantes :

2	Le projet permet d' intervenir directement sur un élément bâti identifié comme à valoriser.
1	Le projet permet de ré-investir une friche , dent creuse ou un bâtiment abandonné, ou permet de valoriser la ZICHEE .
1	Le projet permet de mettre en valeur le quartier et ses qualités patrimoniales à travers une communication, un travail artistique, une exposition....
-1	Le projet porte le risque de nuire à un élément de bâti identifié (à protéger ou à valoriser), à un arbre remarquable ou à une zone identifiée (protection d'un bâtiment classé ou ZICHEE).

vers une émancipation des publics fragilisés

Faciliter le travail des acteurs locaux et services communaux

- B.1 Assurer une présence publique visible au sein du quartier
- B.2 Favoriser la coordination entre acteurs locaux et services du même champ d'action
- B.3 Soutenir en priorité les acteurs locaux déjà implantés sur le territoire

Répondre aux besoins de l'enfance et de l'adolescence

- B.4 Créer un lieu d'accueil à la petite enfance adapté aux besoins des familles précaires
- B.5 Renforcer l'offre d'aide à la réussite scolaire
- B.6 Renforcer l'offre et l'accessibilité aux activités culturelles et récréatives extrascolaires

Encourager la mise à l'emploi des publics fragiles

- B.7 Proposer des formations qualifiantes accessibles
- B.8 Faciliter les démarches pour une intégration socio-professionnelle
- B.9 Favoriser la création d'emplois locaux

Permettre aux habitants d'agir sur leur environnement

- B.10 Soutenir les habitants dans leurs initiatives personnelles pour améliorer leur logement / quartier
- B.11 Soutenir l'implication des habitants dans les projets développés

Accompagner les publics fragiles

- B.12 Rapprocher et améliorer l'accessibilité aux services publics
 - B.13 Répondre au besoin d'accompagnement et de prévention dans le domaine de la santé
 - B.14 Soutenir des initiatives en faveur d'une meilleure inclusion des publics marginalisés
-

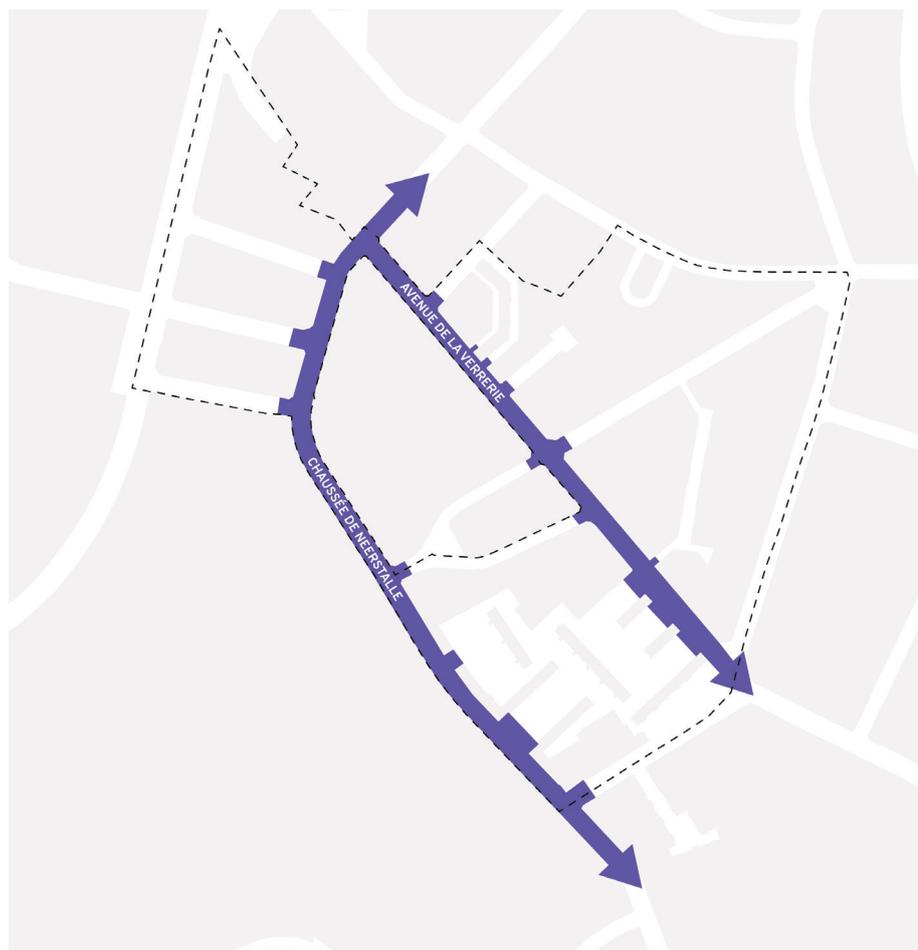
faciliter le travail des acteurs locaux et services communaux

Le quartier étant relativement éloigné de la plupart des activités urbaines et des services publics, certains services témoignent aujourd'hui d'un manque d'efficacité de son travail auprès des publics du quartier, due à la distance physique, à la faible capacité de nouer des liens réels avec les habitants et à une faible coordination entre services et acteurs locaux. L'arrivée massive de nouveaux habitants dans les prochaines années accroît un risque de sentiment de délaissement des pouvoirs publics de la part des habitants, il est donc important de travailler à la création et au renforcement du lien entre habitants, acteurs locaux et services communaux.

ASSURER UNE PRÉSENCE PUBLIQUE VISIBLE AU SEIN DU QUARTIER

L'éloignement spatial relatif du quartier vis à vis des services et équipements publics accentue le positionnement de méfiance et de distance d'une partie des habitants envers les pouvoirs publics, et ne permet pas un suivi efficace des publics en besoin d'accompagnement.

objectifs et priorités



Assurer une présence publique au sein du quartier peut passer par la création d'une antenne mutualisée pour différents services publics, ou investie par un référent capable de rediriger les publics vers les structures communales, ou encore par la création d'une cellule spécifique pour un service identifié comme prioritaire au sein du quartier (prévention, enfance, police de proximité).

La présence de personnes représentantes de la commune identifiées par les habitants du quartier permet de créer des liens de confiance mutuels essentiels au travail d'accompagnement des publics.

L'implantation d'un tel équipement doit être pensée pour être particulièrement visible, les axes majeurs (chaussée de Neerstalle et avenue de la Verrerie) doivent donc être privilégiés.

■ Axe d'implantation prioritaire pour un équipement public

grille d'évaluation du critère

Les projets-candidats du catalogue de projets sont évalués sur ce critère selon les conditions suivantes :

3	Le projet permet de créer une présence publique durable visible sur un axe d'implantation prioritaire au sein du quartier.
2	Le projet permet de créer une présence publique durable au sein du quartier en dehors des axes d'implantation prioritaires ou éphémère sur un axe d'implantation prioritaire au sein du quartier.
1	Le projet permet de créer une présence publique éphémère au sein du quartier en dehors des axes d'implantation prioritaires.

B.2

FAVORISER LA COORDINATION ENTRE ACTEURS LOCAUX ET SERVICES DU MÊME CHAMP D'ACTION

Les rencontres avec les acteurs locaux et les services communaux lors du diagnostic ont fait ressortir le besoin de davantage de coordination entre acteurs du même champ d'action (au sens large) : au sein de ce quartier en particulier, le fait de ne pas avoir d'ancrage et/ou de référent sur le terrain est un frein au travail des services publics.

objectifs et priorités

Le travail des acteurs locaux s'organisant directement en lien avec les habitants, de manière régulière et ancrée dans le quartier, ils disposent de moyens d'actions concrets et sont à même d'observer de manière fine les besoins et potentiels des habitants. Ils se trouvent en revanche souvent en manque de moyens matériels et spatiaux et attendent davantage de soutien

de la part de la commune. Les services communaux - notamment ceux en charge de la prévention, de l'enfance et petite enfance, de la scolarité et de la cohésion sociale - témoignent d'une difficulté d'action au sein de ce quartier et aimeraient avoir davantage de liens avec les acteurs locaux, mais également entre eux, afin de faire circuler les informations de manière

plus efficace et de construire des projets cohérents. On peut agir pour cette ambition via la création d'un système de coordination entre les acteurs et via la création d'un espace où différents services peuvent avoir une antenne mutualisée, qui pourrait être également un lieu de référence pour les acteurs locaux et leur public.

grille d'évaluation du critère

Les projets-candidats du catalogue de projets sont évalués sur ce critère selon les conditions suivantes :

2	Le projet permet de favoriser la coordination entre acteurs locaux et/ou services communaux de manière durable, via la création d'un espace mutualisé ou d'un système d'organisation (plateforme, référent...).
1	Le projet permet une coordination entre acteurs locaux et services communaux autour d'un projet commun (ou projets liés).

B.3

SOUTENIR EN PRIORITÉ LES ACTEURS LOCAUX DÉJÀ IMPLANTÉS SUR LE TERRITOIRE

L'action associative locale tournée vers l'aide et aux habitants et la cohésion sociale demande un travail de terrain conséquent afin de gagner la confiance des publics. L'ensemble des acteurs locaux (y-compris les acteurs tournés vers l'amélioration du cadre de vie du quartier) ont acquis via leur expérience une connaissance fine du quartier et de ses enjeux, et sont donc les plus à même d'agir de manière cohérente et efficace sur les conditions de vie des habitants du périmètre.

objectifs et priorités

Malgré le relativement faible nombre d'acteurs locaux implantés au sein du périmètre, la vision propose de soutenir en priorité les acteurs déjà présents sur le territoire, qui souffrent d'un manque criant

de moyens pour mener à bien leurs actions régulières et projets particuliers. La création de nouveaux acteurs au sein du quartier est également souhaitable si elle intègre pleinement des habitants du

périmètre, les incitant à se mobiliser et s'investir pour leur quartier.

grille d'évaluation du critère

Les projets-candidats du catalogue de projets sont évalués sur ce critère selon les conditions suivantes :

1	Le projet permet de soutenir un acteur local effectuant déjà un travail auprès des habitants du périmètre, ou d'aider à la création d'un nouvel acteur local.
----------	---

répondre aux besoins de l'enfance et de l'adolescence

La présence de familles nombreuses au sein du périmètre, et notamment au sein des logements sociaux, crée un besoin particulier lié à l'enfance et l'adolescence, notamment sur la question de la réussite scolaire, la santé mentale, et de l'accessibilité aux activités extrascolaires proposées. Le diagnostic a également montré l'importance du renforcement des activités proposées aux enfants pour les adultes, et notamment les mamans d'origine étrangère, qui trouvent via les temps d'accompagnement et d'accueil des enfants des moments pour se retrouver ou s'impliquer dans des activités ou formations.

CRÉER UN LIEU D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE ADAPTÉ AUX BESOINS DES FAMILLES PRÉCAIRES

Les chiffres sur les capacités d'accueil de la petite enfance témoignent du besoin de création de nouvelles places d'accueil, à l'échelle communale comme à l'échelle du quartier. Les acteurs locaux relaient en revanche un besoin tout particulier pour les publics précaires, notamment les locataires sociaux (public majoritaire au sein du quartier) : une structure d'accueil flexible, ne fonctionnant pas selon des horaires cadrés et proposant un accompagnement à la parentalité ou un relai vers des structures adaptées, et n'appliquant pas la même grille tarifaire que les crèches existantes.

objectifs et priorités



Référence : La Récré du Midi, lieu de rencontre parents-enfants à St-Gilles.



Référence : La Maison d'Enfants d'Actiris, structure d'accueil flexible réservé aux personnes en recherche d'emploi à Saint-Josse.



Référence : La Ribambelle ASBL, structure d'accueil flexible et d'accompagnement à Anderlecht.

Au vu des données socio-économiques et du taux de logements sociaux au sein du quartier, il est primordial de répondre à la demande de places d'accueil pour la petite enfance en prenant en considération les **besoins spécifiques des familles en situation de précarité**. Celle-ci se retrouvent souvent en incapacité d'accéder aux structures existantes (privées comme publiques), pour des raisons financières évidentes mais aussi organisationnelles, ayant besoin de davantage de flexibilité. Le diagnostic met également en évidence un fort **besoin d'accompagnement à la parentalité** touchant à des sujets variés (alimentation, santé mentale, scolarité et questions éducatives...). Plusieurs exemples de **structures d'accueil flexibles et offrant un accompagnement** existent en région bruxelloise : les structures d'accueil d'Actiris, pensées spécialement à destination de parents précaires et en recherche d'emploi (Maisons d'enfants à St-Josse, Molenbeek...) et plusieurs maisons d'accueil organisées en asbl et soutenues par l'ONE (La Ribambelle à Anderlecht...) offrant un accueil de type occasionnel de plusieurs heures et un accompagnement des parents. La Récré du Midi à St-Gilles est également un exemple de structure flexible, n'offrant pas de place d'accueil en tant que tel (les parents ne peuvent laisser leurs enfants aux éducateurs) mais proposant un accompagnement et un relai vers d'autres structures adaptées, et permettant de créer des liens de solidarité entre familles de différents milieux sociaux.

grille d'évaluation du critère

Les projets-candidats du catalogue de projets sont évalués sur ce critère selon les conditions suivantes :

2	Le projet consiste à créer une structure d'accueil de la petite enfance ayant le potentiel de fonctionner sur un modèle flexible, de proposer des tarifs adaptés aux familles précaires et de proposer un accompagnement à la parentalité.
1	Le projet consiste à créer une structure d'accueil de la petite enfance ayant le potentiel de proposer des tarifs adaptés aux familles précaires.

Le nombre de places pouvant être proposées sera estimé et pris en compte pour ce critère.

B.5

RENFORCER L'OFFRE D'AIDE À LA RÉUSSITE SCOLAIRE

L'ensemble des acteurs locaux et des habitants rencontrés en phase de diagnostic relaient la demande extrêmement forte de places en école des devoirs, en particulier pour les familles précaires. L'école des devoirs existante dans le quartier est en saturation et souffre d'un manque de moyens humains et matériels (implantée dans un local inadapté).

objectifs et priorités

La création de places en école des devoirs est un besoin absolument crucial et devant être considéré comme prioritaire dans un tel contexte marqué par un échec scolaire important des enfants issus de milieu précaires, majoritaires au sein du périmètre. Des solutions concrètes

doivent accompagner la volonté de création de ces places : soutien à l'école des devoirs existante - dans la mesure où cela permettra d'accueillir des enfants du périmètre -, création d'une nouvelle structure d'école des devoirs réservée en priorité aux enfants du quartier, mise à

disposition de matériel et de locaux pour ces associations d'aide à la réussite scolaire : via la création de nouveaux locaux, la rénovation de locaux existants (Fermette du Bempt) ou encore par l'ouverture de locaux existants (écoles notamment).

grille d'évaluation du critère

Les projets-candidats du catalogue de projets sont évalués sur ce critère selon les conditions suivantes :

2	Le projet permet de créer de nouvelles places dans une structure d'aide à la réussite scolaire pour des enfants du quartier.
1	Le projet permet de mettre à disposition des structures d'aide à la réussite scolaire un espace adapté.

Le nombre de places pouvant être proposées sera estimé et pris en compte pour ce critère.

B.6

RENFORCER L'OFFRE ET L'ACCESSIBILITÉ AUX ACTIVITÉS CULTURELLES ET RÉCRÉATIVES EXTRASCOLAIRES

Les activités culturelles et récréatives à destination des enfants, et des jeunes sont limitées au sein du périmètre aux activités proposées par les acteurs locaux associatifs, peu nombreux. Deux pôles culturels sont programmés à proximité du quartier (15 minutes à pied environ) : le pôle ABY dans l'abbaye de Forest et la bibliothèque - repair café devant la cité du Merlo à Uccle. Ces pôles constituent un renforcement considérable de l'offre en activités culturelles, mais nécessitent de travailler sur leur accessibilité par les familles précaires.

objectifs et priorités

L'accompagnement des familles vers les futurs pôles culturels sera nécessaire pour les faire entrer dans les cartes mentales et pour déconstruire une certaine méfiance des publics marginalisés envers les équipements institutionnels. Un travail

de coopération entre les acteurs locaux et les institutions culturelles via des projets communs emmenant les publics vers les pôles culturels, des tarifs d'accès adaptés ou des référents assurant un relai efficace pourront permettre une meilleure

accessibilité des publics aux activités culturelles existantes. Le renforcement des activités non-institutionnelles, via les acteurs locaux, sera également nécessaire afin de créer une offre complète correspondant aux besoins.

grille d'évaluation du critère

Les projets-candidats du catalogue de projets sont évalués sur ce critère selon les conditions suivantes :

1	Le projet permet une meilleure accessibilité à une activité extra-scolaire culturelle ou récréative existante.
1	Le projet propose une nouvelle activité extrascolaire culturelle ou récréative.

encourager la mise à l'emploi des publics fragilisés

Les indicateurs socio-économiques du quartier révèlent une précarité des habitants liée à l'emploi, en particulier pour les locataires sociaux et pour les jeunes. Si le problème de l'emploi est d'abord structurel et que l'on ne saurait le résoudre uniquement via des actions de revitalisation urbaine, certains acteurs locaux relèvent l'importance de l'action «par l'exemple» dans un tel quartier : un jeune qui trouve un emploi et devient autonome peut constituer une réelle source de motivation pour les autres jeunes de son entourage. Les actions menées via un Contrat de Quartier Durable doivent être pensées en résonance avec cette problématique, et proposer d'impliquer des habitants du quartier via un emploi ou des formations visant à une plus grande autonomisation vers l'emploi.

B.7

PROPOSER DES FORMATIONS QUALIFIANTES OU PROMOUVANT L'AUTONOMISATION

Aucune formation n'est resencée au sein du périmètre, et les acteurs d'aide à l'emploi sont implantés à St-Denis et ne sont que peu connus des habitants du quartier.

objectifs et priorités

L'action sur la formation est un des leviers importants pour agir sur la question de l'emploi. Concrètement, la vision propose de soutenir des action de création de formations, en priorité dans les domaines reflétant des besoins réels chez les habitants du quartier et participant à créer une économie plus durable. Les domaines suivants sont à privilégier :

économie sociale et solidaire, activités productives circulaires, traitement et gestion des déchets, nouveaux métiers des espaces verts et de la voirie (formation à l'entretien écologique des espaces verts). Les formations créées devront être pensées pour être accessibles (démarches facilitées, accompagnement et promotion de la formation) et pour être qualifiantes

(donc devant être mise en relation avec une demande du marché de l'emploi). Les formations de type associatives visant à rendre les publics plus autonomes dans leur vie quotidienne sont également des actions à promouvoir (échange de savoirs autour de la technologie, la gestion des déchets, la réparation d'objets, les démarches administratives..).

grille d'évaluation du critère

Les projets-candidats du catalogue de projets sont évalués sur ce critère selon les conditions suivantes :

2	Le projet permet de créer une formation qualifiante accessible aux habitants du quartier.
1	Le projet met des moyens à disposition pour favoriser l'autonomisation des publics (via un échange de savoirs, une formation...)

B.8

FACILITER LES DÉMARCHES POUR UNE INTÉGRATION SOCIO-PROFESSIONNELLE

Les jeunes ou adultes précaires du quartier se heurtent parfois à des difficultés pratiques rendant plus difficile leur intégration professionnelle : sans adresse fixe, se sentant éloignés des services d'aide à l'emploi ou parlant peu le français ou néerlandais.

grille d'évaluation du critère

La création de projets visant à faciliter de manière concrète et originale les démarches pour l'accès à l'emploi doivent être encouragées et soutenues. Cela peut passer par la création d'une antenne où les acteurs de l'emploi peuvent

se rapprocher des publics en recherche, qu'elle soit permanente ou régulière, et pouvant être mutualisée à d'autres services d'aide, par la création d'une boîte aux lettres collective notamment pour les jeunes sans adresse fixe ou autres

dispositifs concrets, ou encore par des actions socio-économiques visant à aller chercher les publics sur leur lieu de domicile afin de lancer des accompagnements personnalisés et adaptés à leur besoins.

grille d'évaluation du critère

Les projets-candidats du catalogue de projets sont évalués sur ce critère selon les conditions suivantes :

2	Le projet permet de mettre en place un système durable facilitant les démarches pour l'accès à l'emploi.
1	Le projet permet de faciliter de manière éphémère les démarches pour l'accès à l'emploi.

FAVORISER LA CRÉATION D'EMPLOIS LOCAUX

Malgré son passé industriel, le périmètre est aujourd'hui occupé à 98% de fonctions résidentielles, et ne comprend donc que très peu d'entreprises susceptible de proposer de l'emploi. Les commerces installés à St-Denis et le long de la chaussée de Neerstalle constituent sûrement le premier réseau local d'emplois, mais reste faible et constitue un marché instable.

objectifs et priorités

La création d'une structure pourvoyeuse d'emplois peut constituer un levier favorisant l'implantation d'autres structures par la suite et constituer un exemple positif dans la mesure où elle permet d'offrir un emploi à des habitants du quartier (en particulier des jeunes). Les emplois

créés devront être adaptés aux besoins et potentiels des publics (ne nécessitant pas ou peu de qualifications), devront refléter des besoins réels des habitants du quartier et participer à créer une économie plus durable. Les domaines suivants sont à privilégier : économie sociale et solidaire,

activités productives circulaires, traitement et gestion des déchets, nouveaux métiers des espaces verts et de la voirie (formation à l'entretien écologique des espaces verts).

grille d'évaluation du critère

Les projets-candidats du catalogue de projets sont évalués sur ce critère selon les conditions suivantes :

3	Le projet crée des emplois adaptés au public en recherche du quartier, tournée vers les domaines prioritaires cités ci-dessus.
2	Le projet permet de favoriser l'implantation de structures créatrices d'emplois adaptés au public en recherche du quartier.
1	Le projet ne vise pas la création d'emplois en tant que tel mais permet de créer un ou plusieurs emplois pour des habitants du quartier, en particulier des jeunes.

permettre aux habitants d'agir sur leur environnement

Si la revitalisation urbaine doit répondre de manière efficace aux enjeux de renforcement de l'offre proposée en termes d'équipements, d'activités, d'espaces publics et autres infrastructures, elle doit également inciter chacun à s'impliquer dans l'amélioration de son cadre de vie et permettre de créer des synergies entre des acteurs multiples.

B.10

SOUTENIR LES HABITANTS DANS LEURS INITIATIVES PERSONNELLES POUR AMÉLIORER LEUR LOGEMENT / QUARTIER

La phase de diagnostic a permis de mettre en évidence la volonté des habitants d'améliorer leur environnement de vie immédiat. Hors, souvent par manque de moyens et de démarches conjointes, ces initiatives ne trouvent pas l'appui nécessaire pour se concrétiser ou perdurer dans le temps.

objectifs et priorités

Dans un objectif de co-construction et d'implication citoyenne, la vision souligne l'importance de donner l'opportunité aux habitants de pouvoir agir directement sur leur environnement. Pour ce faire, différents moyens sont possibles : mettre en place un budget permettant de soutenir financièrement ces initiatives ou encore une structure permettant d'apporter un soutien organisationnel. Cet objectif joue un rôle important dans la construction d'un sentiment d'appropriation des espaces de vie par les habitants. A plus long terme, c'est aussi un moyen d'encourager à leur émancipation. De plus, dans le cadre de l'arrivée de nouveaux habitants, il est d'autant plus nécessaire de renforcer le lien entre les habitants et les acteurs locaux.

grille d'évaluation du critère

Les projets-candidats du catalogue de projets peuvent être évalués selon ce critère s'ils répondent à une des conditions suivantes :

1	Le projet donne les moyens aux habitants d'agir eux-mêmes sur leur quartier/ logement.
---	--

B.11

SOUTENIR L'IMPLICATION DES HABITANTS DANS LES PROJETS DÉVELOPPÉS

Dans un contexte de quartier à forte concentration de logements sociaux et dont les habitants se renouvellent constamment, il est parfois difficile de faire en sorte d'impliquer les habitants dans un processus participatif qui puisse être significatif sur le long terme.

objectifs et priorités

Impliquer les habitants dans les projets développés c'est avant toute chose un moyen de développer un « empowerment » de ces habitants. Si la revitalisation urbaine permet de construire et développer les infrastructures nécessaires à l'amélioration du cadre de vie, il est également important de ne pas se restreindre à cela, et de donner des moyens aux habitants pour agir eux-mêmes sur leur cadre de vie. Idéalement, c'est un processus qui s'inscrit sur le long terme, instaurant ainsi des habitudes de travail entre acteurs locaux et habitants. Les canaux de communication et de transmission de l'information doivent dès lors pouvoir être en adéquation avec ces objectifs de manière à atteindre les habitants et les tenir au courant de manière régulière et continue sur les projets auxquels ils ont pu ou peuvent participer.

grille d'évaluation du critère

Les projets-candidats du catalogue de projets peuvent être évalués selon ce critère s'ils répondent à une des conditions suivantes :

1	Le projet permet de soutenir l'implication des habitants dans les initiatives développées.
---	--

rapprocher et améliorer l'accessibilité aux services publics

Dans un quartier marqué par la précarité, un accompagnement social adapté aux besoins spécifiques des habitants est primordial. Les entretiens avec les résidents du quartier affirment en ce sens le manque d'une présence publique dans le quartier à laquelle les habitants peuvent se référer et qui jouerait le rôle de relais en les redirigeant vers les structures adéquates. Du côté des services publics, le manque de liens humains avec les habitants du quartier limite l'efficacité du travail effectué, notamment lorsqu'il s'agit de services liés aux besoins des familles en situation de grande précarité.

B.12

RAPPROCHER ET AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES PUBLICS

Dans ce quartier où le besoin d'accompagnement social est particulièrement marqué, le manque de moyens matériels et humains ainsi que la distance physique entre les équipements publics et les lieux d'habitation constituent une entrave à la prévention et l'accompagnement.

objectifs et priorités

La nécessité de pouvoir rapprocher et améliorer l'accessibilité des habitants aux services publics est d'autant plus importante qu'elle joue un rôle fondamental dans l'accompagnement d'un public fragilisé. Il paraît essentiel de pouvoir répondre en particulier aux besoins en termes de services liés à l'aide au logement, à une mission locale, ou encore à l'insertion socio-professionnelle. Des actions concrètes permettant de rapprocher les habitants des services publics à travers une meilleure redirection, des permanences ponctuelles ou régulières assurées par des services communaux au sein du quartier ou des initiatives de prévention et de médiation en lien avec des services publics seront à mettre en place. Afin d'inscrire certains sites de services publics dans les cartes mentales des habitants, les projets visant à créer une activité ou un lieu de rencontre à proximité directe d'un service public (notamment, au sein du périmètre, à proximité des nouveaux locaux du CPAS), seront aussi un moyen d'agir sur l'accessibilité aux services publics.

grille d'évaluation du critère

Les projets-candidats du catalogue de projets peuvent être évalués selon ce critère s'ils répondent à une des conditions suivantes :

2	Le projet contribue à rapprocher et/ou améliorer l'accès aux services publics de manière durable.
1	Le projet contribue à rapprocher et/ou améliorer l'accès aux services publics de manière éphémère.

B.13

RÉPONDRE AU BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

Le diagnostic a mis en évidence le manque de structures liées à la santé dans le quartier, et le besoin très fort d'un accompagnement de proximité notamment pour les enfants, les jeunes et les seniors.

objectifs et priorités

Dans un quartier où se concentre un public précarisé et fragile, le besoin de pouvoir accéder aisément à une structure de soins et/ ou d'accompagnement médical est primordial. D'une part, la question de l'information en rapport à ces questions apparaît comme une voie de réponse à cet enjeu, les habitants doivent pouvoir se référer à une entité capable de les rediriger vers les centres de santé adéquats. D'autre part, il s'agit aussi de pouvoir amener les services de soins médicaux au plus proche des habitants, notamment sous forme d'un centre de santé. Plus précisément, le domaine de la santé mentale apparaît comme prioritaire, d'autant plus après la période de crise sanitaire traversées. Hormis ce besoin primordial, un accompagnement des publics à une alimentation plus saine et plus durable et un accompagnement des enfants via la logopédie sont des besoins importants.

grille d'évaluation du critère

Les projets-candidats du catalogue de projets peuvent être évalués selon ce critère s'ils répondent à une des conditions suivantes :

1	Le projet contribue à améliorer et renforcer l'accompagnement des habitants en matière de santé.
----------	--

B.14

SOUTENIR DES INITIATIVES EN FAVEUR D'UNE MEILLEURE INCLUSION DES PUBLICS MARGINALISÉS

Les indicateurs socio-démographiques analysés dans le diagnostic dessinent un quartier marqué par la précarité et dont le besoin d'accompagnement social est d'autant plus important.

objectifs et priorités

Dans un quartier où se concentre un public fragilisé, le soutien des initiatives en faveur d'une meilleure inclusion des habitants susceptibles d'être les plus exclus de la vie de quartier et de la ville, est primordial. Cette ambition vise à se concentrer sur les publics ne faisant pas l'objet d'une attention spécifique dans les précédentes ambitions, pouvant avoir des besoins très différents mais étant caractérisés par un éloignement mental et pratique du système public et de la vie de quartier : analphabétisation, méconnaissance du français et ou du néerlandais, non-utilisation des technologies contemporaines, etc.

Des initiatives visant à intégrer davantage ces publics doivent être soutenues.

grille d'évaluation du critère

Les projets-candidats du catalogue de projets peuvent être évalués selon ce critère s'ils répondent à une des conditions suivantes :

1	Le projet soutient les initiatives favorisant l'inclusion des publics précaires.
---	--

Une vie de quartier animée et mixte

Inciter à la rencontre entre les habitants

- C.1 Créer un point associatif centralisateur
- C.2 Soutenir la vie événementielle et associative locale

Encourager à la mixité sociale et culturelle

- C.3 Privilégier les espaces et activités pensés à destination de publics-cibles différents
- C.4 Privilégier des espaces présentant une diversité de fonctions
- C.5 Ouvrir les infrastructures existantes à des publics plus larges
- C.6 Créer des équipements sportifs de plein-air favorisant la mixité des genres

Améliorer la traversabilité des différentes identités

- C.7 Éliminer les frontières internes
- C.8 Créer des points d'activation aux interfaces
- C.9 Compléter et relier les cheminements intra-îlots

Développer une intensité urbaine

- C.10 Impulser la création d'un petit noyau commercial d'hyper-proximité
- C.11 Pérenniser le Bempt en tant qu'espace vert public majeur

Encourager à une mobilité externe au quartier

- C.12 Sécuriser et améliorer les parcours piétons
 - C.13 Encourager à la mobilité cyclable
 - C.14 Améliorer l'accessibilité à la gare de Forest-Midi
-

inciter à la rencontre entre les habitants

Les entretiens réalisés auprès des habitants rendent compte d'une vie collective très pauvre. Qu'il s'agisse d'initiatives liées à des évènements ou à des projets associatifs, ce manque se répercute fortement sur les liens de solidarité et la vie collective dans le quartier. La mise en place d'un espace associatif centralisateur qui puisse à la fois servir de lieu de rencontre pour les habitants et les acteurs associatifs apparaît comme un support essentiel à une vie de quartier dynamique et positive. Dans cette même démarche, il s'agit de pouvoir aussi soutenir les acteurs locaux à l'initiative de projets à destination des habitants du quartier.

C.1

CRÉER UN POINT ASSOCIATIF CENTRALISATEUR

Le diagnostic a mis en évidence le manque de structures associatives permettant de développer des liens de solidarité ou de faire l'interface entre les habitants et les services publics au sein du quartier.

objectifs et priorités

La vision propose de créer ou d'ouvrir un espace associatif **mutualisé entre plusieurs acteurs de la vie associative** pensé comme un lieu de rencontre entre les habitants du quartier, dans l'objectif de **soutenir la cohésion sociale** et de

construire une vie collective positive.

La centralité associative pourra constituer un support spatial pour la mobilisation des publics dans le cadre de projets divers visant à l'amélioration du cadre de vie dans le quartier.

grille d'évaluation du critère

Les projets-candidats du catalogue de projets sont évalués sur ce critère selon les conditions suivantes :

1	Le projet permet de créer ou d'ouvrir un espace associatif mutualisé pour différents acteurs locaux.
---	--

C.2

SOUTENIR LA VIE ÉVÈNEMENTIELLE ET ASSOCIATIVE LOCALE

Le diagnostic a montré que les évènements de quartier (fête du Bempt, Carnaval pour Pas un Balle, brocantes...) sont les moments les plus propices à la rencontre entre les habitants. Les acteurs locaux et certains groupes d'habitants organisant ces évènements expliquent avoir besoin de soutien financier, matériel, mais aussi de relai auprès des habitants, afin de faire créer une vraie dynamique de quartier autour de ces évènements. Les activités associatives diverses (récréatives, éducatives, artistiques, etc.) sont confrontées à une demande croissante allant en se renforçant (arrivée de nouveaux habitants) et à un manque de moyens financiers et matériels.

objectifs et priorités

La revitalisation urbaine du quartier devra passer impérativement par un soutien des acteurs locaux dans leur projets à destination des habitants du périmètre. Ce soutien pourra prendre des formes

différentes : **soutien financier** direct ou indirect, **soutien matériel ou spatial** favorisant une mutualisation entre acteurs (création d'un local de rangement de matériel, achat de matériel récréatif

communal mis à disposition...) ou **facilitation de démarches pour l'organisation de démarches pour l'organisation** d'activités (relais via un système de communication mutualisé, plateforme de mise en relation entre acteurs et services...).

grille d'évaluation du critère

Les projets-candidats du catalogue de projets sont évalués sur ce critère selon les conditions suivantes :

2	Le projet permet de soutenir de manière financière, matérielle ou organisationnelle un projet associatif durable à destination des habitants du périmètre ou un ensemble d'évènements de quartier.
1	Le projet permet de soutenir de manière financière, matérielle ou organisationnelle un évènement ou un projet associatif éphémère à destination des habitants du périmètre.

encourager à la mixité sociale et culturelle

Dans un quartier à prédominance résidentielle et où les profils socio-démographiques des habitants varient fortement d'un quartier à un autre, la question de la mixité sociale et spatiale est primordiale. La pluralité des profils des habitants induit nécessairement des besoins qui diffèrent et qui doivent être pris en compte dans la conception des espaces et les activités mis à disposition des habitants. La mixité doit également être pensée en termes de polyvalence de la programmation des espaces ouverts aux résidents du quartier. Un espace polyvalent a d'autant plus le potentiel d'attirer une mixité d'usages et d'utilisateurs.

C.3

PRIVILÉGIER DES ESPACES ET ACTIVITÉS PENSÉS À DESTINATION DE PUBLICS-CIBLES DIFFÉRENTS

L'analyse des indicateurs socio-démographiques des secteurs statistiques a souligné la présence d'une certaine mixité des publics à l'échelle du périmètre mais qui ne semble pas se traduire par une réelle mixité sociale au sein des espaces de rencontre, notamment en raison de réalités sociales distinctes au sein des trois identités (Blocs Jaunes, Cité Forest-Vert, Katanga).

objectifs et priorités

L'ensemble des publics rencontrés et/ou représentés par des acteurs locaux témoignent d'un besoin d'espaces de rencontre ou d'activités récréatives, sportives, ou culturelles. La création d'espaces pensés à destination de publics différents permettra de mutualiser du

matériel et des locaux, mais aussi de créer des liens entre des publics aux besoins différents, en termes de classe, de tranche d'âge, de genre, d'origine culturelle... L'activité ou le programme proposés constitue alors parfois un prétexte à la rencontre entre habitants, permettant

d'impulser des dynamiques de solidarité et de confiance entre les groupes sociaux.

grille d'évaluation du critère

Les projets-candidats du catalogue de projets sont évalués sur ce critère selon les conditions suivantes :

1	Le projet est pensé à destination de publics-cibles différents.
---	---

B.4

PRIVILÉGIER DES ESPACES INTÉGRANT UNE DIVERSITÉ DE FONCTIONS

Le quartier est aujourd'hui composé à 98% de fonctions résidentielles.

objectifs et priorités

La volonté de créer un point de repère centralisateur pour les habitants du quartier permettant de créer du lien et le relai nécessaire aux activités associatives implique de penser cet espace de manière polyvalente : plus l'espace proposera

différents types de fonctions, plus une variété de publics sera susceptible de fréquenter ce lieu, ayant ainsi le potentiel de devenir un espace repère pour une majorité d'habitants. Faire co-exister des fonctions très

différentes permettra également de faire vivre l'espace créé sur des temporalités plus larges, créant des flux de publics susceptibles d'amener un contrôle social de l'espace public intéressant.

grille d'évaluation du critère

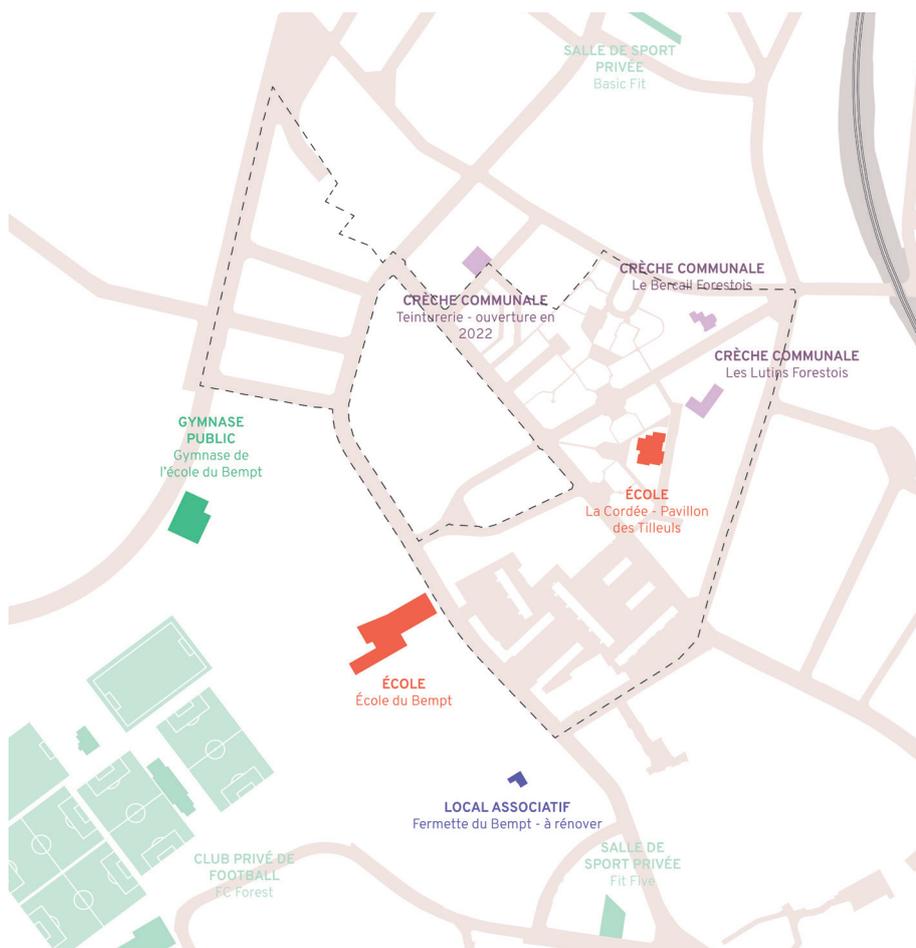
Les projets-candidats du catalogue de projets sont évalués sur ce critère selon les conditions suivantes :

1	Le projet propose de créer un espace intégrant une diversité de fonctions.
---	--

OUVRIRE LES INFRASTRUCTURES EXISTANTES À DES PUBLICS PLUS LARGES

Les discussions avec les acteurs locaux et les services de prévention du quartier font état d'un problème d'accessibilité aux infrastructures communales existantes, notamment en termes d'équipements sportifs et associatifs/récréatifs. Pour le sport notamment, on constate dans les abords du quartier la présence de plusieurs infrastructures (publiques ou privées) qui ne sont pour autant pas accessibles à une grande majorité des habitants, pour des raisons financières et/ou structurelles. Le besoin de locaux associatifs pour diverses activités est également à confronter à la présence de plusieurs bâtiments communaux (écoles, crèche et Fermette du Bempt) pouvant être ouverts à d'autres publics.

objectifs et priorités



Locaux sportifs à ouvrir à d'autres publics/usages

- Infrastructure sportive publique
- Infrastructure sportive privée

Locaux associatifs pouvant être mutualisés

- Local associatif

Locaux éducatifs à ouvrir à d'autres publics/usages

- Ecole
- Crèche

L'ouverture des locaux existants est une solution concrète permettant de **renforcer l'offre et l'accessibilité aux activités associatives diverses (sportives, récréatives, éducatives,...)**. Plusieurs acteurs locaux pointent du doigt la difficulté d'accès aux infrastructures communales, et ce malgré des demandes répétées de la part des référents associatifs. En termes de locaux sportifs notamment, les acteurs et de nombreux habitants (en particulier les jeunes) expriment une certaine incompréhension et frustration face à cela. Si l'ouverture d'infrastructures existantes est une **solution moins financièrement moins coûteuse que la construction de nouvelles infrastructures**, elle a aussi le potentiel de **créer davantage de mixité**, par la variété d'usages et de groupes sociaux que le bâtiment pourra accueillir. Il sera néanmoins nécessaire d'**engager une réflexion préalable afin de comprendre quelles sont les difficultés existantes** empêchant aujourd'hui une ouverture plus large, et de mettre en place des solutions concrètes pour trouver des **solutions durables**.

L'accessibilité aux infrastructures sportives peut également être repensée, notamment par la distribution via les acteurs locaux de pass ou tickets d'accès aux clubs, à mettre en place autour de projets spécifiques à destination des habitants du quartier : pour les jeunes, très demandeurs de pouvoir utiliser les infrastructures sportives du quartier, mais aussi pour les publics moins familiers de ce type d'activités.

grille d'évaluation du critère

Les projets-candidats du catalogue de projets sont évalués sur ce critère selon les conditions suivantes :

2	Le projet participe à trouver des solutions concrètes et durables pour l'ouverture de locaux existants à un public plus large.
1	Le projet propose d'ouvrir un local existant à un/des public(s) n'en ayant aujourd'hui pas l'accès via un projet spécifique.

CRÉER DES MICRO-ESPACES SPORTIFS DE PLEIN-AIR FAVORISANT LA MIXITÉ DES GENRES

Si le parc du Bempt offre plusieurs équipements sportifs appréciés et très fréquentés notamment par les jeunes du quartier, le diagnostic met en évidence la faible fréquentation de ces équipements par le public féminin. Selon plusieurs jeunes filles et parents du quartier, le public féminin ne manquerait pas d'intérêt pour de telles infrastructures sportives, mais l'implantation à l'abri des regards des équipements existants crée un sentiment d'insécurité, pour les jeunes filles comme pour les parents.

objectifs et priorités



-  Zone préférentielle d'implantation pour un micro-équipement sportif de plein-air (parcours sportif dans le Bempt)
-  Zone potentielle d'implantation pour un micro-équipement sportif de plein-air, à condition qu'il soit accompagné d'un espace ludique orienté vers l'enfance

La présence de nombreuses infrastructures sportives dans les abords du quartier (terrains de football, agoraspace...) implique de travailler davantage sur leur accessibilité à tous que sur l'aménagement de nouvelles grandes infrastructures similaires. Cependant, l'arrivée massive de nouveaux habitants (comprenant une proportion importante d'adolescents) va venir renforcer une fréquentation déjà forte de certains équipements, notamment le mobilier de street-workout, très apprécié des jeunes. L'ajout de ce type d'espaces sportifs au sein du quartier doit impérativement s'accompagner d'une réflexion sur la mixité des genres, et notamment sur la **compatibilité de ce qui est proposé avec le attentes du public féminin**, se sentant aujourd'hui écarté des infrastructures sportives proposées. L'implantation de tels espaces se fera donc préférentiellement dans une **zone visible** et donc soumise à un **contrôle social**, proche d'autres équipements destinés à un plus jeune public (plaine de jeux, trampolines). L'implantation privilégiée pour des micro-espaces sportifs de type fitness est donc la zone visible depuis la chaussée de Neerstalle du parc du Bempt, mais l'aménagement doit se faire de manière respectueuse de la biodiversité et en limitant toute surface minéralisée. Des micro-espaces sportifs pourraient également s'implanter au sein des identités, si et seulement si ils sont accompagnés d'un espace ludique orienté vers l'enfance.

grille d'évaluation du critère

Les projets-candidats du catalogue de projets sont évalués sur ce critère selon les conditions suivantes :

2	Le projet crée un ou plusieurs micro-espaces sportifs au sein de la zone préférentielle d'implantation.
1	Le projet crée un micro-espace sportif au sein de la zone potentielle d'implantation accompagné d'un espace ludique orienté vers l'enfance.

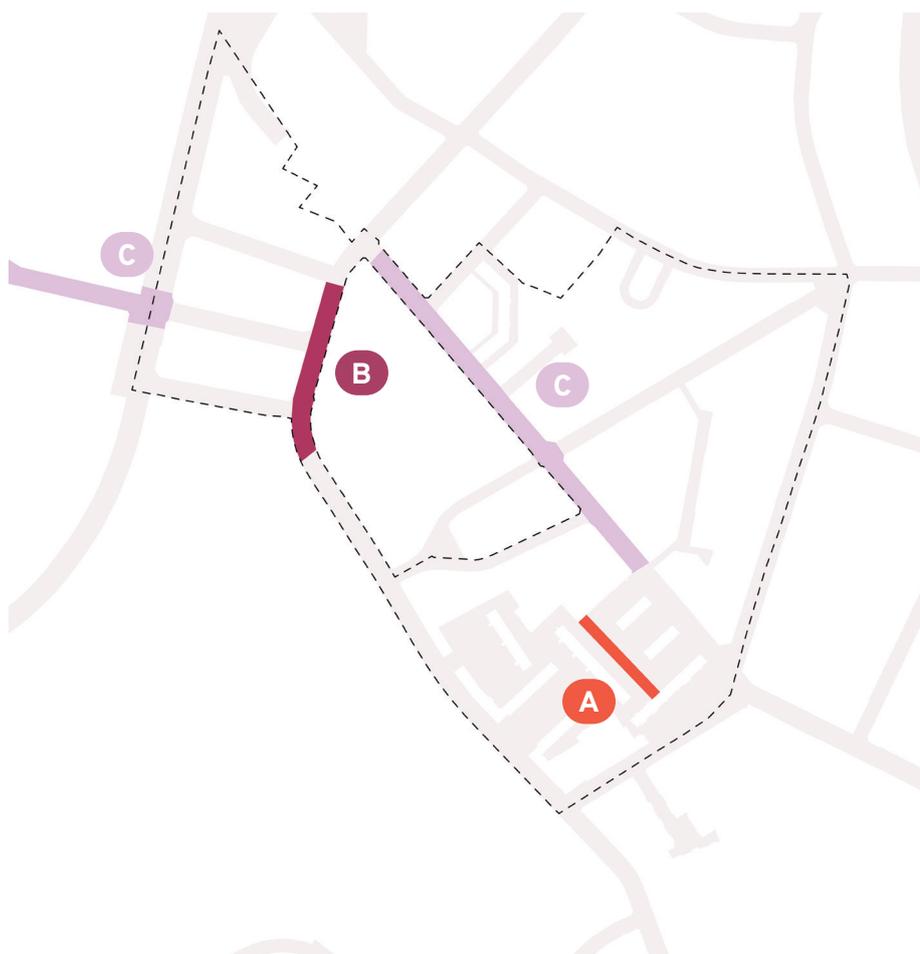
améliorer la traversabilité des différentes identités

Les habitants du périmètre font part du sentiment que les différents publics du quartier ne se mélangent pas. Les trois identités étant fortement marquées autant au niveau de la typologie des habitations que des indicateurs socio-démographiques, l'enjeu de traversabilité des trois entités est essentiel pour favoriser la rencontre entre les habitants et travailler sur les imaginaires parfois négatifs de certains lieux. La vision propose d'agir sur les frontières spatiales qui posent aujourd'hui un frein à cet objectif et met l'accent sur l'activation de lieux stratégiques situés à la lisière des trois identités. En termes de lien spatial, les cheminements intra-îlots ont le potentiel de former une maille piétonne continue reliant ces entités.

ELIMINER LES FRONTIÈRES INTERNES

Le diagnostic a mis en avant la présence de frontières internes au périmètre d'étude et qui nuisent à la traversabilité des différentes entités. Que ces barrières soient liées à un imaginaire négatif ou à une réelle frontière physique, elles créent et renforcent la stigmatisation de certains espaces publics et posent ainsi un frein à la continuité des parcours des modes actifs à une échelle de desserte de proximité.

objectifs et priorités



- Priorité 1 : zone A
- Priorité 2 : zone B
- Priorité 3 : zone C

Dans un objectif d'améliorer la traversabilité des différentes identités, la vision propose ici d'**agir sur des axes qui font justement le lien entre différents quartiers ou qui constituent des barrières physiques entravant le passage des piétons.**

Trois degrés de priorités sont définis.

- La différence de niveaux marquée par un talus au sein des Blocs Jaunes est une barrière aujourd'hui importante et crée un sentiment d'insécurité. L'objectif est donc de faire de cet espace aujourd'hui contourné, un espace public sécurisant, exploitant le potentiel de la pente pour créer des éléments ludiques intéressants.
- Les façades aveugles de l'îlot de la Verrerie donnant sur la chaussée de Neerstalle procurent aujourd'hui une sensation de couloir et de fermeture. Un point d'activation, une ouverture visuelle ou une continuité piétonne à ce niveau contribueront à lier les quartiers entre eux.
- L'avenue de la Verrerie est aujourd'hui perçue comme peu sécurisante, son aménagement incitant les automobilistes à la vitesse. Pour certains habitants, l'avenue marque une frontière nette entre la cité-jardin et les Blocs Jaunes, ne permettant pas notamment aux enfants de passer d'une identité à l'autre de manière autonome.
- La rue de la Soierie et son carrefour avec l'avenue de la Deuxième Armée Britannique constitue un espace évité, voire effacé des cartes mentales. Travailler sur une sécurisation de la traversée et des parcours piétons doivent permettre de rattacher le quartier à la gare de Forest-Midi.

grille d'évaluation du critère

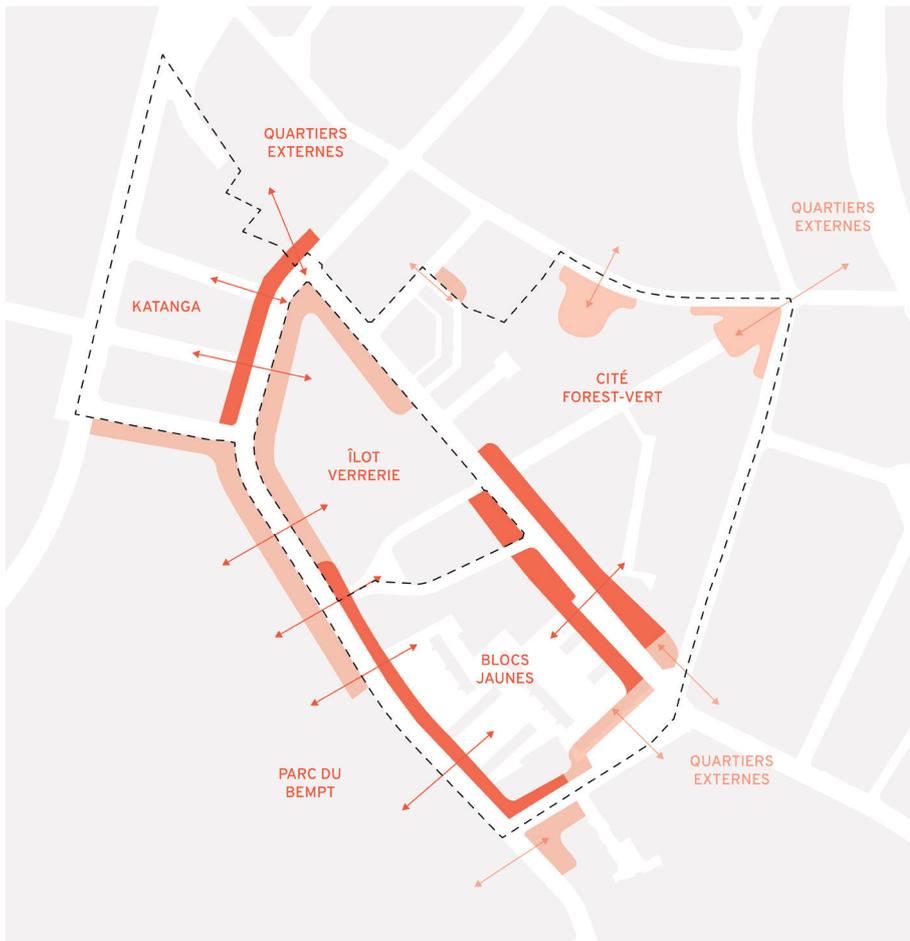
Les projets-candidats du catalogue de projets peuvent être évalués selon ce critère s'ils répondent à une des conditions suivantes :

3	Le projet a le potentiel d'éliminer ou réduire les frontières internes dans la zone A.
2	Le projet a le potentiel d'éliminer ou réduire les frontières internes dans la zone B.
1	Le projet a le potentiel d'éliminer ou réduire les frontières internes dans la zone C.
-1	Le projet peut créer une nouvelle barrière ou renforcer une frontière déjà identifiée.

CRÉER DES POINTS D'ACTIVATION AUX INTERFACES

Comme mis en évidence dans le diagnostic, les habitants des différents quartiers ne se mélangeait que très peu. Dans un objectif de mixité inter-quartiers, les espaces seuils se trouvant à la frontière de deux voire trois entités différentes apparaissent dès lors comme une opportunité pour améliorer la traversabilité des différentes identités et favoriser ainsi la rencontre et la mixité entre les habitants du quartier.

objectifs et priorités



Dans un objectif de créer et renforcer une vie de quartier animée et mixte, les points d'activation jouent un rôle d'autant plus important qu'ils permettent d'**attirer une mixité de publics lorsqu'ils sont stratégiquement localisés**, c'est-à-dire aux interfaces de différentes identités/quartiers.

La vision identifie et priorise plusieurs interfaces potentiellement intéressantes pour le développement de points d'activation. Les interfaces définies comme prioritaires concernent principalement les espaces au seuil de deux identités isolées l'une par rapport à l'autre. Par exemple, la zone de contact entre la Cité-Jardin et les Blocs Jaunes marque aujourd'hui une frontière nettement définie mais où l'implantation de nouvelles fonctions générerait une nouvelle dynamique de quartier autant pour la Cité-Jardin que pour les Blocs Jaunes.

Concernant les interfaces identifiées comme potentiellement intéressantes mais non prioritaires, on cite par exemple la placette Dumonceau/ Fléron comme un espace rotule entre la Cité-Jardin et les autres quartiers externes.

- Zones d'interfaces prioritaires pour des points d'activation
- Zones d'interfaces potentiels pour des points d'activation

grille d'évaluation du critère

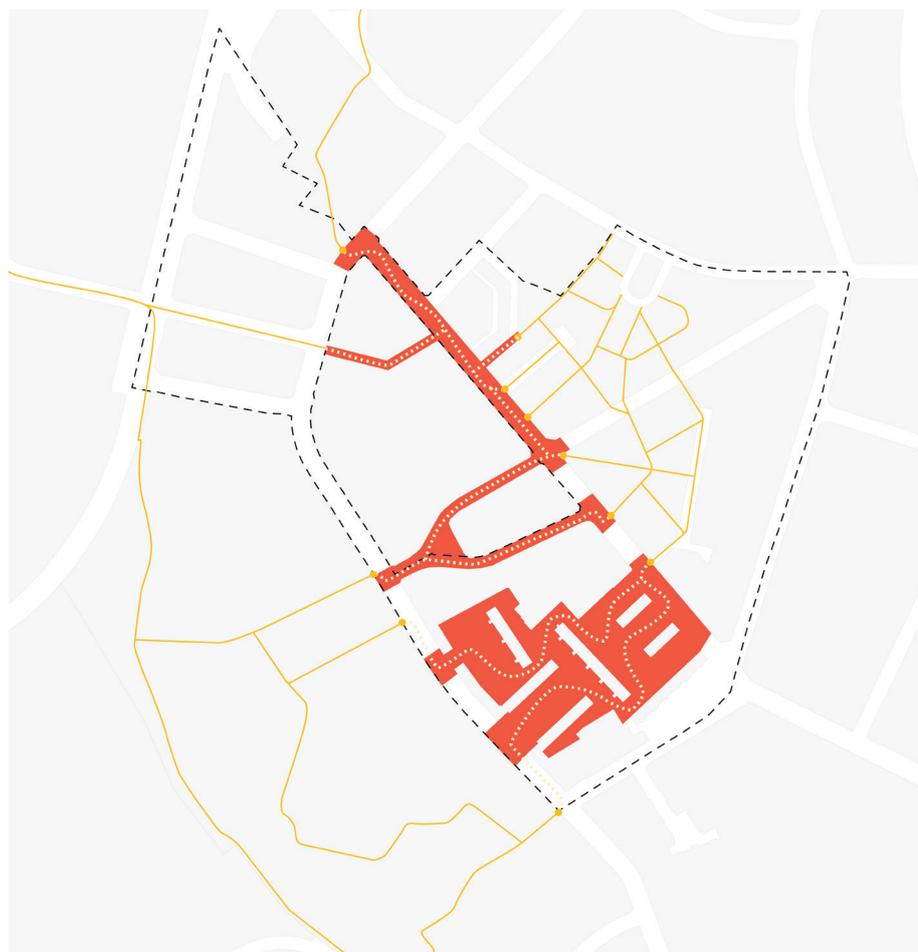
Les projets-candidats du catalogue de projets peuvent être évalués selon ce critère s'ils répondent à une des conditions suivantes :

2	Le projet crée un point d'activation sur un des sites prioritaires identifiés sur la carte.
1	Le projet crée un point d'activation sur un des sites potentiels identifiés sur la carte.

COMPLÉTER ET RELIER LES CHEMINEMENTS INTRA-ÎLOTS

Les cheminements intra-îlots définissent un maillage fin de parcours piétons permettant de relier différents espaces public . Si cette caractéristique a tendance à être valorisée et développée dans les nouveaux projets d'habitation (Projet Huileries), le diagnostic met en avant qu'elle ne reste aujourd'hui que peu qualitative dès que l'on s'éloigne de la Cité-Jardin, formant ainsi une maille discontinue.

objectifs et priorités



Le maillage piéton particulièrement dense dans la cité-jardin a le potentiel de pouvoir être prolongé au-delà des limites de celle-ci.

En effet, la vision met en avant dans ce contexte-ci de **forts potentiels en termes de développement de nouveaux parcours piétons alternatifs**. Il ne s'agit pas seulement de compléter cette maille, mais il s'agit aussi de pouvoir faire le lien entre les différents cheminements, c'est pourquoi **certains axes apparaissent dès lors comme des zones de liaison et d'articulation**.

En termes de cheminements intra-îlots, l'espace public au pied des Blocs Jaunes a le potentiel de pouvoir améliorer des cheminements intra-îlot qui existent déjà aujourd'hui mais n'offrent aucune qualité paysagère alors qu'ils connectent directement la cité-jardin au parc du Bempt. Potentiellement, un nouveau cheminement intra-îlot pourrait voir le jour au sein de l'îlot Verrerie, reliant ainsi l'Avenue de la Verrerie à la chaussée de Neerstalle.

En termes d'axes liants et potentiellement structurants pour cette maille, on identifie ici la rue Louis Lumière et l'Avenue de la Verrerie comme des axes à haut potentiel.

- Zone de liaison de cheminements intra-îlots potentielle
- Cheminement intra-îlot existant
- ⋯ Cheminement intra-îlot potentiel à créer ou améliorer

grille d'évaluation du critère

Les projets-candidats du catalogue de projets peuvent être évalués selon ce critère s'ils répondent à une des conditions suivantes :

2	Le projet crée un nouveau cheminement intra-îlot qui complète le maillage existant.
1	Le projet a le potentiel de relier et/ou améliorer un cheminement existant.
-1	Le projet peut rompre la continuité des cheminements piétons intra-îlots.

développer une intensité urbaine

Le quartier a un fonctionnement aujourd'hui très dépendant des centralités locales (Abbaye-St-Denis, Uccle, Drogenbos), et les projets actuellement développés tendraient à renforcer ce lien. Si la mobilité vers les centralités est à promouvoir et renforcer, il est important d'assurer les services élémentaires du quotidien à proximité des habitations, via la création de petits commerces d'hyper-proximité. Le développement du parc du Bempt en tant que centralité majeure, à la fois espace de rencontre, terrain de jeux et d'activités diverses, et espace de respiration support d'une biodiversité intensifiée.

IMPULSER LA CRÉATION D'UN PETIT NOYAU COMMERCIAL DE PROXIMITÉ

Le diagnostic met en évidence le rôle des centralités locales et supra-locales (St-Denis, Drogenbos, Uccle) dans les dynamiques commerciales des habitants du quartier. Extrêmement peu de commerces sont implantés à proximité des logements du périmètre et l'ensemble des habitants comme des acteurs locaux souhaiteraient voir des commerces du quotidien s'installer dans le quartier ou ses abords proches.

objectifs et priorités



Le développement de commerces du quotidien (boulangerie, épicerie, alimentation générale, produits frais...) au sein du périmètre et dans ses abords proches doit permettre aux habitants de trouver les produits de tous les jours dans un rayon d'hyper-proximité.

L'implantation d'un commerce devra prendre en compte l'existence des deux seuls commerces (alimentation générale) situés aux extrémités nord et nord-est du périmètre, en veillant à les compléter sans les fragiliser.

L'implantation d'un commerce doit se faire le long d'un des deux axes liants du périmètre : la chaussée de Neerstalle et l'avenue de la Verrerie, afin de lui permettre d'être visible et d'être positionné à l'interface entre plusieurs identités.

Deux types d'opportunités sont identifiées : les fonciers potentiellement disponibles et les RDC résidentiels pour la plupart qui permettraient d'accueillir un commerce mais dont l'acquisition nécessiterait de supprimer une fonction déjà en place (garage d'une habitation). Un commerce du quotidien a aussi le potentiel d'être un espace de vie de quartier, où les habitants peuvent se rencontrer, notamment s'il est **couplé à un programme associatif ou un lieu de rencontre** ouvert à tous.

- Opportunité foncière pouvant accueillir un commerce
- RDC potentiellement activable mais sous conditions
- Commerce alimentaire existant
- ↔ Axe privilégié pour l'implantation d'un commerce

grille d'évaluation du critère

Les projets-candidats du catalogue de projets sont évalués sur ce critère selon les conditions suivantes :

2	Le projet crée un commerce du quotidien au sein du périmètre donnant sur les axes identifiés.
1	Le projet met en place des mesures permettant l'implantation de commerces du quotidien au sein du périmètre ou sur ses abords proches.
1	Le projet crée un commerce alimentaire au sein du périmètre ne donnant pas sur un axe identifié.

PÉRENNISER LE BEMPT EN TANT QU'ESPACE VERT PUBLIC MAJEUR

Le parc du Bempt constitue une centralité majeure pour les habitants du quartier, répondant au besoin de proximité d'espaces naturels et d'équipements de plein-air ludiques et sportifs. Il assure une présence végétale forte dans le quartier et permet de gérer un important volume d'eaux pluviales de manière intégrée, il joue donc un rôle important en termes d'écologie. Il a cependant été rogné ces dernières années afin de répondre au besoin urgent de construction d'une nouvelle école, et le diagnostic a montré qu'il pouvait être largement amélioré pour répondre aux besoins des habitants et accroître son impact environnemental positif.

objectifs et priorités



■ Surface allouée au parc à protéger, à valoriser et à renforcer (chemins, mobilier, biodiversité)

● Micro-espaces ludiques répartis au sein du parc

● Micro-espaces sportifs répartis au sein du parc

Plusieurs actions pourraient être menées sur le parc du Bempt afin de renforcer son apport pour les habitants du quartier et pour la biodiversité :

- l'ajout de **mobilier urbain** créant des assises, disposées de manière régulière au sein du parc, afin de répondre au besoin des seniors et des familles ;
- l'**aménagement de chemins** permettant de connecter différents points du parc (le pont traversant les étangs, les entrées du parc, le Petit Train à Vapeur, les trampolines) afin de permettre une accessibilité du parc à tous, y compris des PMR et de diminuer l'effet barrière des grandes pelouses vides entre les étangs et la chaussée de Neerstalle ;
- le renforcement de **micro-espaces ludiques et sportifs**, pouvant se faire de manière dispersée au sein du parc afin de créer un maillage ;
- le **renforcement de la présence végétale** afin de créer davantage d'espaces ombragés et de renforcer la biodiversité au sein du parc.

grille d'évaluation du critère

Les projets-candidats du catalogue de projets sont évalués sur ce critère selon les conditions suivantes :

2	Le projet propose de définir une vision stratégique pour le parc du Bempt, traitant tous les aspects à améliorer.
1	Le projet permet d'améliorer un aspect du parc (mobilier, chemins, équipements ludico-sportifs, biodiversité).
-1	Le projet implique une réduction de la surface du parc du Bempt.

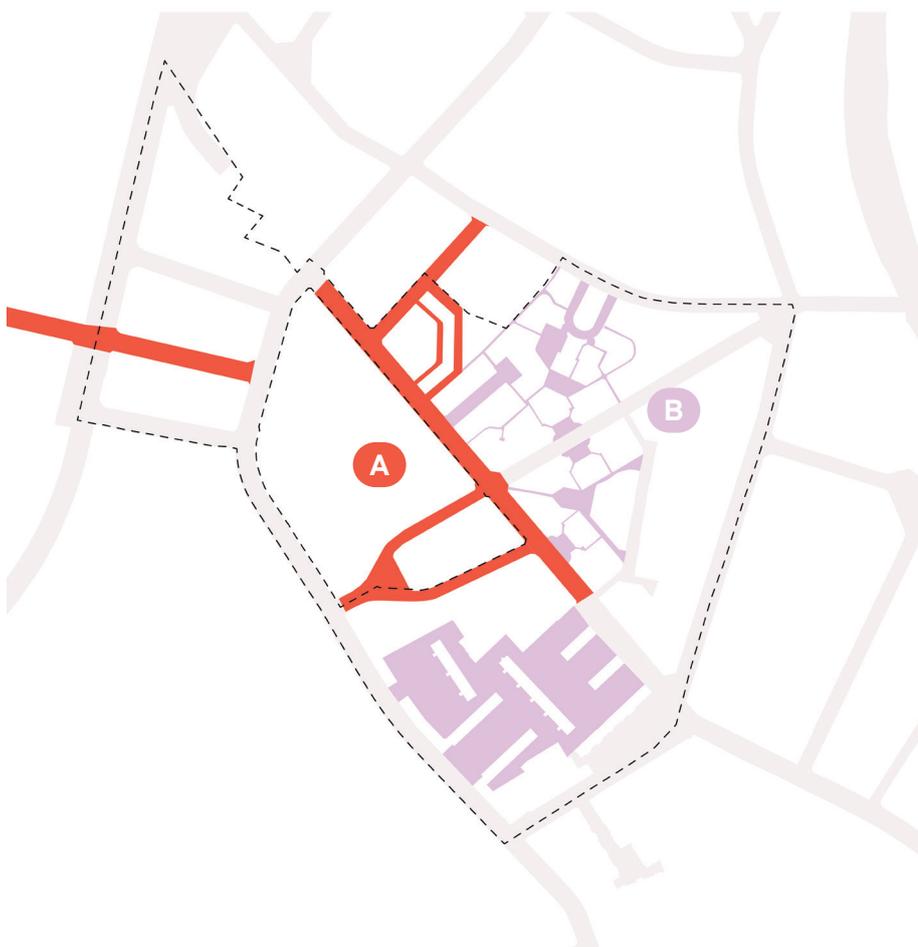
encourager à une mobilité externe au quartier

Encourager les habitants, notamment les publics les plus marginalisés, à s'émanciper et «sortir» de leur quartier, c'est aussi leur donner les moyens de pouvoir facilement accéder à des services situés dans d'autres quartiers, voir communes, et inciter à la rencontre entre habitants de différents milieux. Si le diagnostic fait état d'une bonne accessibilité en transports en communs, les modes actifs restent quant à eux défavorisés. Il s'agit dès lors d'améliorer l'état des trottoirs et des rues notamment pour accéder à la gare de Forest-Midi, de rendre certains itinéraires cyclables plus confortables ou encore de créer de nouveaux stationnements vélos pour encourager à la mobilité cyclable.

SÉCURISER ET AMÉLIORER LES PARCOURS PIÉTONS

Le diagnostic met en avant une maille piétonne dense et appréciée par les habitants mais qui finalement reste décousue. En effet, l'aménagement peu qualitatif de certains tronçons résulte en des parcours finalement peu confortable pour les piétons. Si certaines rues ont déjà pu faire l'objet de travaux de réaménagement récent, dont notamment l'Avenue de Fléron ou dans un futur proche la chaussée de Neerstalle, il s'agit dès lors de pouvoir compléter de manière qualitative ce maillage doux.

objectifs et priorités



- Priorité 1 : Zone A
- Priorité 2 : Zone B

L'importance de l'amélioration des parcours piétons réside principalement dans la volonté de **maintenir et améliorer la maille piétonne notamment pour des parcours reliant les quartiers entre eux et à leur environnement externe**. La vision suggère ici de prioriser certaines rues dont l'aménagement actuel ne permet pas d'offrir un parcours qualitatif pour les piétons (trottoirs à trop faible largeur ou dégradés, traversées non-sécurisées...).

Deux zones de priorité sont définies :

- zone A : les deux rues Louis Lumière : elles lient de manière transversale la cité-jardin à la chaussée de Neerstalle/ Parc du Bempt ; la rue de la Soierie comme porte d'entrée vers la gare de Forest-Midi ; la rue des Bonnes Mères comme une agrafe entre la cité-jardin et les voiries environnantes ; l'avenue de la Verrerie ; la rue de la Teinturerie qui ne présente pas de trottoirs confortables permettant d'accueillir les futurs flux générés par la nouvelles crèche ;
- zone B : l'ensemble des voiries au sein des Blocs Jaunes et l'ensemble des venelles.

grille d'évaluation du critère

Les projets-candidats du catalogue de projets peuvent être évalués selon ce critère s'ils répondent à une des conditions suivantes :

3	Le projet a le potentiel d'améliorer la mobilité piétonne dans la zone A.
2	Le projet a le potentiel d'améliorer la mobilité piétonne hors de la zone B.
1	Le projet a le potentiel d'améliorer la mobilité piétonne hors des zones A et B.

ENCOURAGER À LA MOBILITÉ CYCLABLE

La mobilité cyclable (comprise au sens large : vélos électriques ou non, trottinettes, etc) reste peu développée au sein du périmètre d'études. Le diagnostic a mis en avant que ce n'était pas plus une question d'aménagement d'une nouvelle piste cyclable, que d'un manque de moyens mis en œuvre visant à encourager les habitants à utiliser un vélo.

objectifs et priorités



— Parcours vélo "Confort"
 - - - Parcours vélo "Confort" à valoriser et sécuriser

La vision identifie deux canaux principaux pour encourager à la mobilité cyclable : **augmenter l'offre de stationnement vélos et/ou encourager à la mutualisation des garages à vélos**. En effet, le diagnostic identifiait un décalage entre l'offre existante de stationnement (box vélos gérés par cycloparking) et la réalité sociale d'une grande majorité des habitants. La tarification et les démarches nécessaires pour avoir droit à un emplacement ne correspondent pas aux besoins des publics précaires. En revanche, le stationnement vélo est primordial dans ce contexte où une grande majorité de familles n'ont pas accès à un espace extérieur privatif ou commun. La mise en commun d'un garage à vélo géré par un acteur tiers et dont l'accès se fait facilement pour tous est un moyen d'encourager à la mobilité cyclable. Il est également important d'avoir conscience que certaines familles ne peuvent ou ne veulent pas investir dans des vélos, c'est notamment le cas des familles avec enfants (dont les vélos deviennent vite trop petits). Une initiative de partage de vélo, associé à un stationnement pratique, serait à mettre en place.

Améliorer les parcours cyclables. Le plan GoodMove identifie un nouvel itinéraire cyclable «confort», passant par l'avenue de Fléron et les rues Lumière. Le réaménagement des rues Lumière ou la clarification de l'itinéraire cyclable sur l'avenue de Fléron devrait permettre d'atteindre les objectifs de confort et de sécurité.

grille d'évaluation du critère

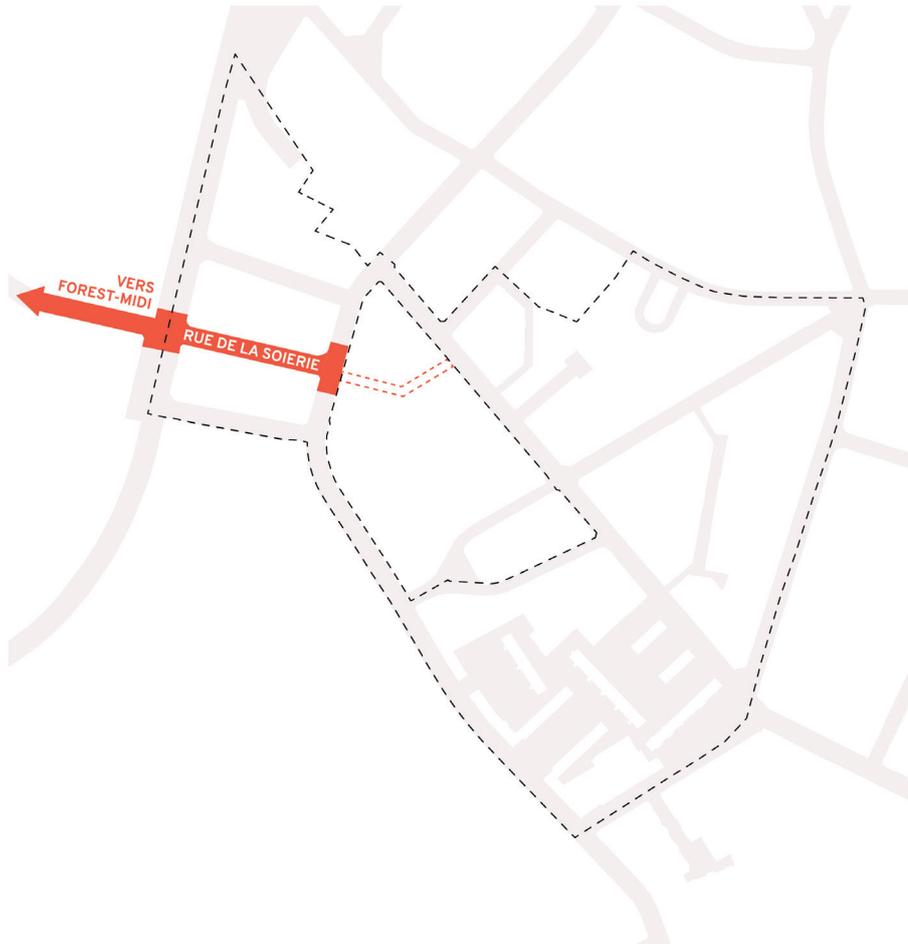
Les projets-candidats du catalogue de projets peuvent être évalués selon ce critère s'ils répondent à une des conditions suivantes :

1	Le projet permet d'améliorer une partie du parcours vélo "confort".
1	Le projet met en place un service de vélos ou trottinettes partagés ou met à disposition des habitants du stationnement vélo à tarif adapté.

AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ À LA GARE DE FOREST-MIDI

Si la proximité à la gare de Forest-Midi est un atout, les habitants soulignent son accès très peu sécurisant et inadapté à la mobilité piétonne. L'aménagement actuel de la rue de la Soierie participe grandement à un imaginaire négatif associé à l'accès à la gare. La localisation de cette gare en extérieur du quartier d'habitation et au sein du quartier industriel contribue à l'isolement de la gare.

objectifs et priorités



La rue de la Soierie qui permet principalement l'accès à la gare de Forest-Midi se décline sous forme de trois typomorphologies différentes : une partie est située dans le quartier résidentiel de Katanga, la traversée de l'Avenue de la 2^{ème} Armée Britannique, et la dernière partie qui conduit à la gare se situe dans un quartier industriel que les habitants ne fréquentent pas. De ce fait, l'amélioration de l'accessibilité à la gare de Forest-Midi nécessite avant tout **une réflexion globale qui s'étend sur l'ensemble de la rue de la Soierie.**

Pour ce faire, différents types d'opérations sont susceptibles d'aller dans le sens d'une meilleure accessibilité à la gare. Qu'il s'agisse de rendre la rue de la soierie plus sécurisante via un réaménagement adéquat ou encore d'encourager les habitants à s'y rendre pour des trajets qui relèvent plus d'une mobilité externe au quartier, la vision propose ainsi de mettre en oeuvre des moyens permettant d'**intégrer la gare de Forest-Midi aux parcours des mobilités actives des habitants.** Le potentiel nouveau cheminement intra-îlot dans le projet Verrerie pourrait participer ainsi à intégrer la rue de la soierie dans un parcours menant à la gare;

grille d'évaluation du critère

Les projets-candidats du catalogue de projets peuvent être évalués selon ce critère s'ils répondent à une des conditions suivantes :

1	Le projet contribue à améliorer l'accessibilité à la gare de Forest-Midi.
---	---

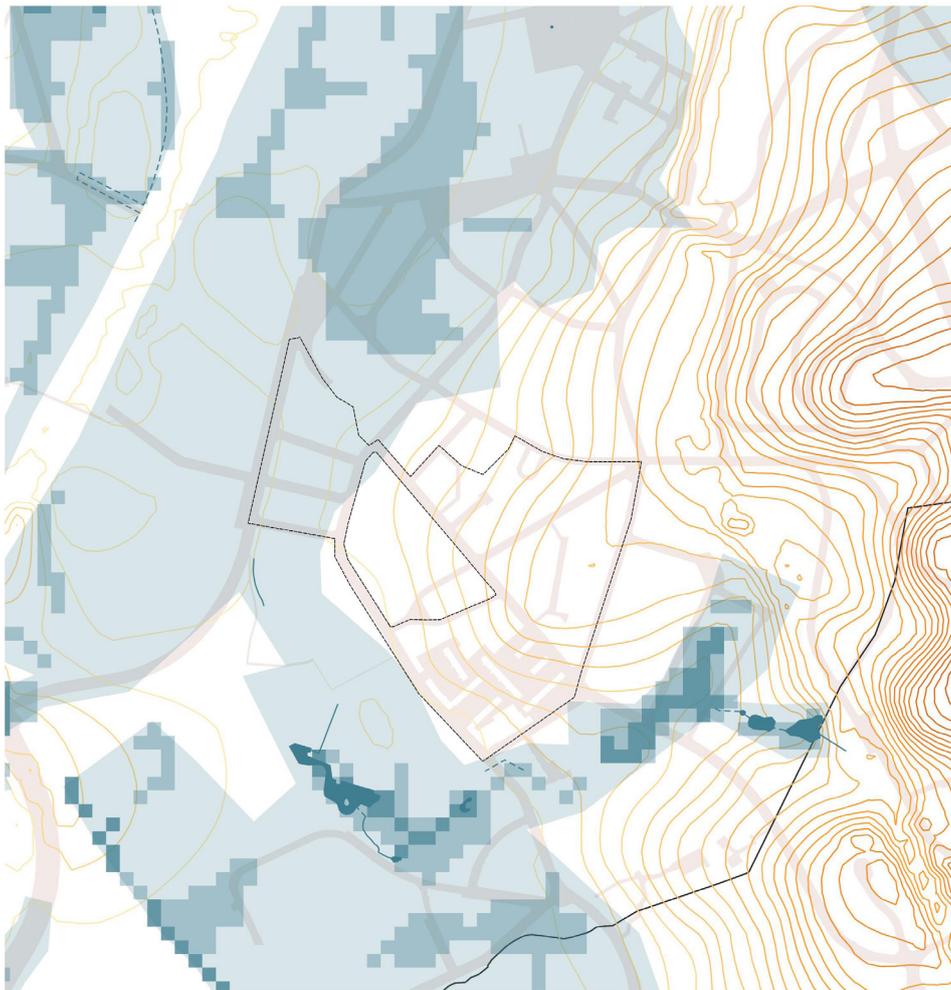
enjeux environnementaux

- 1 Cycle de l'eau
 - 2 Changements climatiques et résilience
 - 3 Maillage vert et bleu
 - 4 Faune et flore
 - 5 Sols et sous-sols
 - 6 Pollution de l'air et confort acoustique
 - 5 Energie et ressource
 - 6 Sensibilisation du public
-

CYCLE DE L'EAU

Le quartier est situé en bordure du fond de la vallée de la Senne et est en partie en zone d'aléas d'inondation (à l'ouest de la chaussée de Neerstalle). Travailler sur le cycle de l'eau dans le cadre de tous les projets est très important, tant pour le quartier lui-même que pour les zones situées en aval et qui subiront les conséquences des projets menés au sein du quartier.

objectifs et priorités



Au vu de la thématique spécifiquement problématique dans la Commune de Forest, de la localisation du quartier et de ses caractéristiques, l'objectif est que les projets prennent en compte le cycle de l'eau lors de leur mise en oeuvre.

Les projets devraient au moins permettre de désimperméabiliser le sol (pour augmenter le potentiel d'infiltration naturelle de l'eau) mais encore mieux intégrer un système de gestion des eaux qui limite le rejet des eaux de pluie à l'égout : infiltration dans la mesure des possibilités du sol, évapotranspiration grâce au développement de végétation (en toiture ou au sol), rétention de l'eau et stockage pour temporisation immédiate et infiltration retardée...

-  Zones d'aléa d'inondation élevé
-  Zones d'aléa d'inondation moyen
-  Zones d'aléa d'inondation faible
-  Relief (bas/haut)
-  Surfaces d'eau

grille d'évaluation du critère

Les projets-candidats du catalogue de projets sont évalués sur ce critère selon les conditions suivantes :

2	Le projet permet de créer un dispositif de gestion des eaux intégrées (toitures vertes, noues d'infiltration...)
1	Dans sa globalité, le projet désimperméabilise des surfaces au sein du quartier
-1	Dans sa globalité, le projet imperméabilise de nouvelles surfaces au sein du quartier

CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET RÉSILIENCE

De par sa typologie (cité-jardin sur une partie du territoire et voiries assez arborées dans l'ensemble du périmètre) et sa localisation spécifique (fond de vallée et proximité immédiate du parc du Bempt et de sa zone humide), le quartier est plutôt épargné de l'effet d'îlots de chaleur urbain. Les parties du périmètre les plus concernées sont le quartier Katanga, les rues Lumière (et l'îlot hors périmètre au centre) et les voiries non végétalisées de la cité des blocs jaunes. Ces zones sont par ailleurs celles dont le taux de végétalisation (îlots) est le plus bas du quartier (25 à 40%).

objectifs et priorités



L'ensemble des projets portés par le Contrat de Quartier Durable devrait mener à diminuer l'effet «îlots de Chaleur Urbain» (ICU) localement, dans un objectif principal de confort thermique et de qualité des espaces publics, entre autres pour les publics les plus fragiles (personnes âgées, enfants...).

Pour ce faire, les projets devraient permettre de renforcer la présence du végétal dans le quartier (nouvelles plantations dans l'espace public), voire créer des points d'eau, qu'ils soient naturels ou plus minéraux. Ces caractéristiques permettraient de diminuer l'impact de la chaleur en apportant d'une part un ombrage, donc un ensoleillement raisonné et adapté aux saisons, et d'autre part une évaporation et évapotranspiration qui permettraient de rafraîchir l'air ambiant.

- Zones du quartier souffrant le plus des îlots de chaleur (21,7° au temps T)
- Zones les plus fraîches du quartier (20,44° au temps T)
- Arbres en voirie

grille d'évaluation du critère

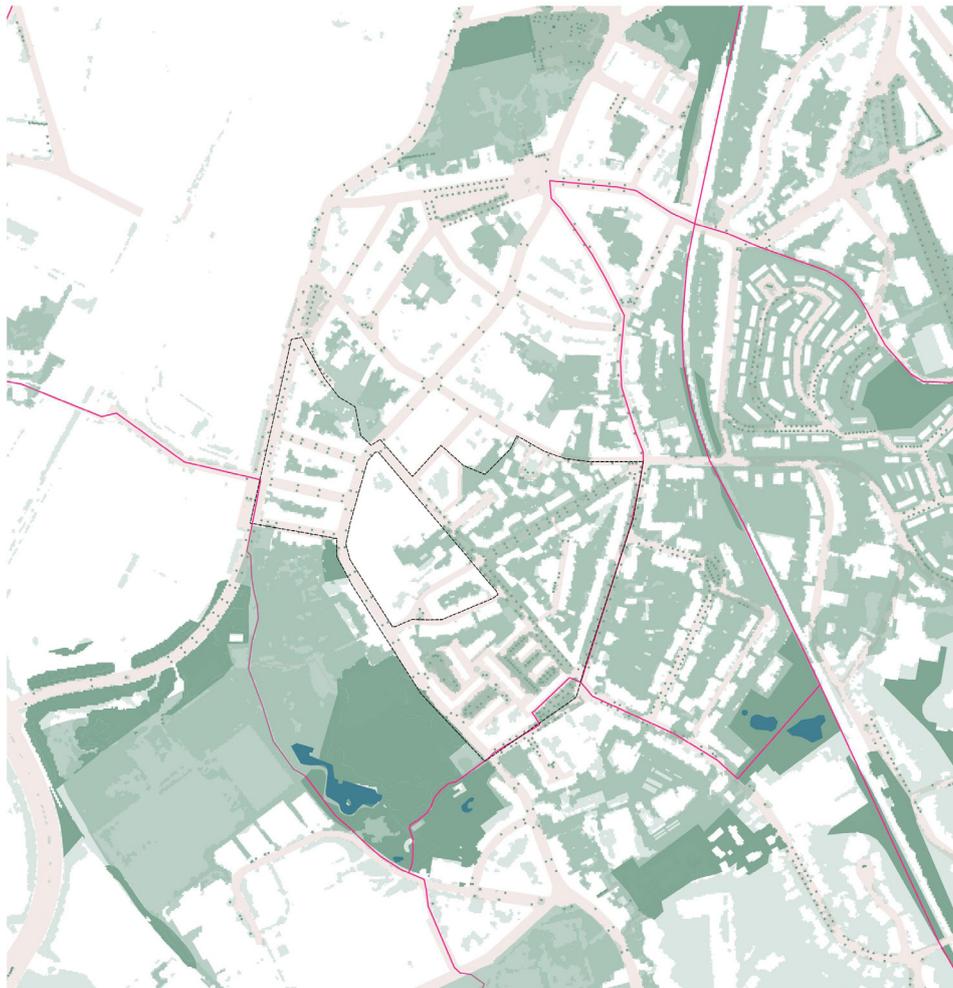
Les projets-candidats du catalogue de projets sont évalués sur ce critère selon les conditions suivantes :

2	Renforcement de la présence végétale au sein du périmètre et/ou création d'un point d'eau "naturel" (type étang)
1	Création d'un point d'eau "minéral" (type fontaine) ou développement de nature de type "urbain"

MAILLAGE VERT ET BLEU

La région bruxelloise possède deux maillages complémentaires l'un à l'autre : le maillage des espaces végétalisés (dit maillage vert) et le maillage des espaces liés à l'eau (dit maillage bleu). Ces maillages permettent de construire ou consolider une structure paysagère cohérente, accueillant le public ainsi que la biodiversité, au sein de la Région. Au sein et aux alentours du quartier, les espaces végétalisés ont une importance au sein de ces maillages, en ce que le parc du Bempt est considéré comme zone de développement, que la plupart des espaces végétalisés au sein du quartier sont des zones de liaison et qu'une continuité verte longe la bordure est du périmètre.

objectifs et priorités



- Zones de développement du Réseau Ecologique Bruxellois
- Zones de liaison du Réseau Ecologique Bruxellois
- Autres zones de végétation
- Continuités vertes inscrites au PRDD
- Surfaces d'eau
- Arbres en voirie

L'objectif en ce qui concerne les maillages vert et bleu est que les projets portés par le Contrat de Quartier Durable renforce ces maillages régionaux localement.

La priorité est de ne pas créer de barrières ou de fragmentation des maillage, par exemple certaines fermetures d'îlots, la construction de certains terrains stratégiquement placés...

L'autre priorité est de développer des projets qui viennent renforcer ces maillages, surtout dans les zones stratégiques (zones de liaison du REB, continuité verte inscrite au PRDD...), c'est à dire maintenir des liaisons entre les intérieurs d'îlots et les voiries, «naturer» les voirie et placettes en lien avec leur contexte, prévoir des toitures et/ou façades végétalisées en cas de construction...

grille d'évaluation du critère

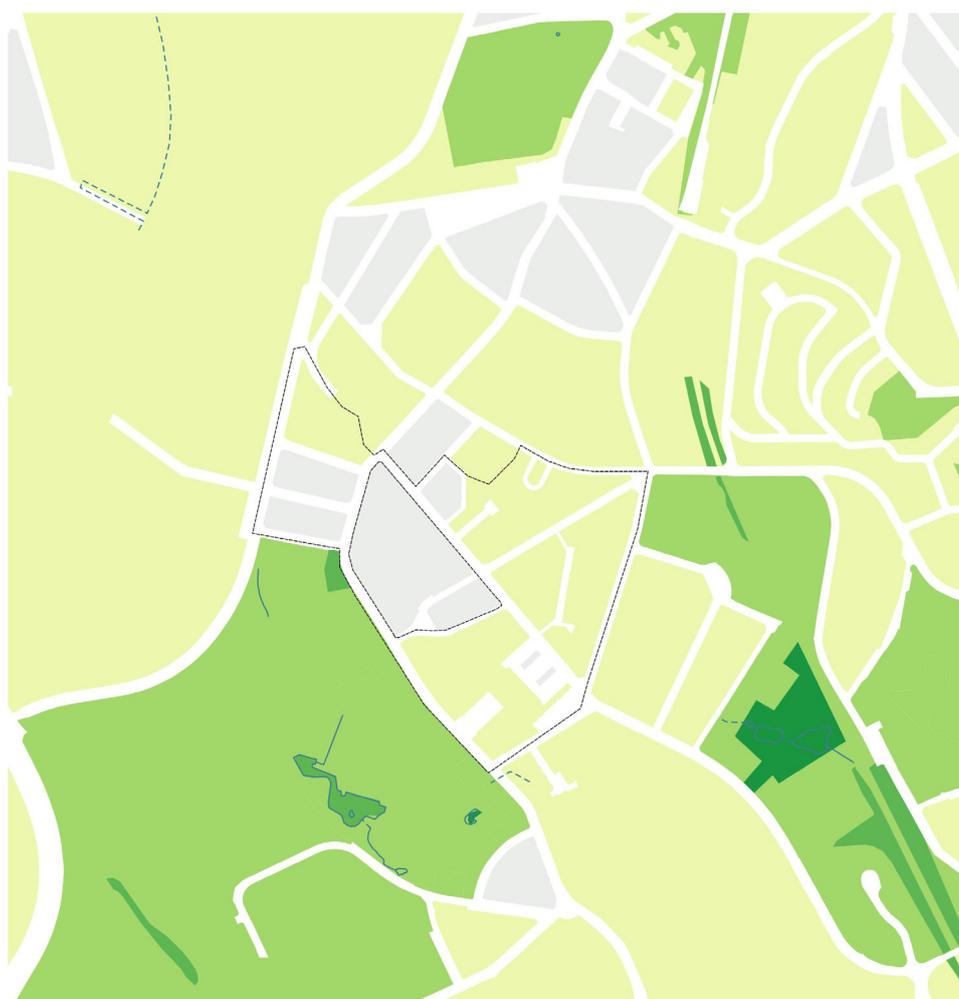
Les projets-candidats du catalogue de projets sont évalués sur ce critère selon les conditions suivantes :

1	Consolidation du maillage vert ou / et bleu régional aux endroits stratégiques (le long de la continuité verte et depuis le parc du Bempt)
-1	Le projet implique une fragmentation / effet barrière sur le maillage

FAUNE ET FLORE

L'intérêt principal du quartier quant à la faune et la flore est en lien avec la cité jardin et la végétalisation qu'elle implique, ainsi qu'avec la localisation du quartier en bordure du parc du Bempt (score C sur E à la carte d'évaluation biologique bruxelloise) et surtout en lien avec la voie de chemin de fer à l'est (score de B à C) et le parc Jacques Brel (score A). Les îlots concernés du quartier présentent quant à eux un score de D. Par ailleurs, quelques hérissons, écureuils, hirondelles, ainsi que de nombreux moineaux et martinets ont été observés dans le quartier ainsi malheureusement que quelques perruches, bernaches et ouettes, entre autres dans le parc du Bempt.

objectifs et priorités



L'objectif est que les projets portés par le Contrat de Quartier Durable puisse renforcer la situation existante en ce qui concerne l'accueil de la faune et de la flore, surtout dans la cité des Blocs Jaunes et la Cité Jardin (dont le renforcement permet de faire un réel lien entre d'autres zones à haute valeur biologique).

Pour ce faire, les projets devraient conserver les éléments naturels intéressants, éviter l'abattage d'arbres à haute tige et de haies, mais surtout favoriser les plantations qui renforcent le caractère spécifique de la zone : le périmètre est situé à la charnière entre les sous-régions paysagères humide (vallée de la Senne) et sous influence agricole, qui accueille plus naturellement des espèces telles que l'aulne, le saule, le tilleul, le frêne, le noyer... La mise en place de dispositifs permettant d'accueillir la faune spécifique est également à favoriser. Par ailleurs, la diversification du type de milieu, toujours en lien avec les sous-régions paysagères, et la mise en oeuvre d'une gestion différenciée permettrait un renforcement de la faune et la flore sur le long terme: pré fleuris, zones de fauche tardive, haies mixtes, zones humides...

- Très haute valeur biologique
- Haute valeur biologique
- Valeur biologique importante
- Valeur biologique significative
- Valeur biologique limitée

grille d'évaluation du critère

Les projets-candidats du catalogue de projets sont évalués sur ce critère selon les conditions suivantes :

2	Diversification des types de milieux et plan de gestion différenciée
1	Mise en place de dispositifs pertinents et favorables à la faune (clôture végétale, passage petits animaux, nichoirs...)
1	Plantation d'arbres à hautes tiges et / ou de haies
-1	Abattage d'arbres à hautes tiges et / ou de haies, et / ou disparition d'éléments naturels à haute valeur écologique

POLS ET SOUS-SOLS

Le périmètre est préservé quant à la pollution du sol : seules quelques parcelles sont reprises à l'inventaire et devront peut-être faire l'objet d'analyses si des projets y sont développés. Par ailleurs, le taux d'imperméabilisation du quartier est élevé mais quelques poches sont plus perméables (cité-jardin) ou pourraient l'être sans trop de contraintes (espaces publics des Blocs Jaunes).

objectifs et priorités

La priorité par rapport à ce critère est de ne pas impacter négativement la qualité du sol, c'est à dire de ne pas augmenter l'imperméabilité du sol mais également de ne pas mener des activités potentiellement polluantes sans protections adéquates. L'objectif est quant à lui de viser une amélioration générale des conditions du sol, en prenant en compte ses spécificités locales (sa compacité, sa biomasse animale, son humidité et sa composition, etc...) et en les améliorant (voir stratégie Good Soil).

grille d'évaluation du critère

Les projets-candidats du catalogue de projets sont évalués sur ce critère selon les conditions suivantes :

2	Projet permettant une amélioration de l'ensemble des caractéristiques du sol (biologiques, chimiques et physiques)
1	Projet permettant une amélioration de la situation en termes de pollution, le cas échéant, et usage du sol selon ses conditions
-1	Projet possédant un ou plusieurs impact(s) négatif(s) spécifiques sur la qualité des sols

POLLUTION DE L'AIR

La pollution de l'air est un enjeu d'échelle régionale, qu'il convient de traiter également localement. Elle est liée principalement aux déplacements motorisés, à l'industrie et à la production de chaleur. En termes d'exposition au NO₂, la chée de Neerstalle, la rue de la Soierie et les avenues du Bempt et Kersbeek ressortent comme problématiques alors qu'en ce qui concerne le black carbon, les voiries du nord du périmètre semblent plus problématiques.

objectifs et priorités

L'objectif est ici de viser une diminution du trafic motorisé, en faisant la part belle aux modes doux (marche et vélo) et en visant le développement de la ville de proximité, qui permet une diminution des besoins en déplacements. Par ailleurs, des opérations telles que la plantation d'arbres, l'isolation des bâtiments, la production de chaleur et d'électricité de manière moins polluante sont des mesures qui ont également un impact positif et qui sont évaluées via d'autres critères (énergie, faune et flore, adaptation aux changements climatiques...)

grille d'évaluation du critère

Les projets-candidats du catalogue de projets sont évalués sur ce critère selon les conditions suivantes :

1	Projet induisant une potentielle amélioration de la qualité de l'air
-1	Projet induisant une potentielle détérioration de la qualité de l'air

ENERGIE ET RESSOURCES

Le quartier présente différentes typologies de bâtis : le tissu bruxellois classique aux rénovations disparates selon les propriétaires privés, la cité des Blocs Jaunes, tout récemment rénovée et la cité-jardin, emblématique d'une époque mais peu rénovée depuis sa construction. Les performances énergétiques de ces tissus sont donc différentes, ainsi que leur potentiel de rénovation.

Par ailleurs, la gestion des ressources et des déchets est également variable au sein du quartier, au vu de la gestion appliquée selon la localisation dans le périmètre (gestion collective pour les logements sociaux vs individuelle pour les logements privés).

objectifs et priorités

L'objectif est ici que les performances en termes d'énergie et de ressources soient optimisées selon les potentiels respectifs de chaque ensemble urbain: amélioration des performances énergétiques, rénovation plutôt que démolition/reconstruction, choix de matériaux de réemploi, recyclés, durables, locaux, labellisés... d'objets endommagés mais aussi valorisation des ressources au sein du quartier, par exemple via le tri et le compostage local... Par ailleurs, la typologie du quartier se prête au développement des principes de gestion plus durable des ressources: réduction des déchets à la source comme la réparation

grille d'évaluation du critère

Les projets-candidats du catalogue de projets sont évalués sur ce critère selon les conditions suivantes :

2	Utilisation du principe de circularité : maintien des structures et du bâti existant, réemploi ou recyclage de matériaux ou usage de matériaux locaux et durables, flexibilité des aménagements, réversibilité et démontage des éléments constructifs...
1	Amélioration des performances énergétiques des bâtiments
1	Amélioration de la gestion des déchets : prévention, réduction, tri et valorisation des déchets
-1	Opérations de démolition / reconstruction

CONFORT ACOUSTIQUE ET VIBRATOIRE

Le confort acoustique et vibratoire est une problématique locale, mais qui est fortement liée, en tous cas pour le quartier étudié, aux déplacements des voitures, trams et bus. En effet, la chée de Neerstalle, la rue de la Soierie et les avenues du Bempt et Kersbeek ressortent comme problématiques dans les cartographies liées au bruit.

objectifs et priorités

L'objectif est de viser une diminution du trafic motorisé (voitures et camions), en faisant la part belle aux modes doux (marche et vélo) et en visant le développement de la ville de proximité, qui permet une diminution des besoins en déplacements.

grille d'évaluation du critère

Les projets-candidats du catalogue de projets sont évalués sur ce critère selon les conditions suivantes :

1	Projet induisant une potentielle amélioration du confort acoustique et / ou vibratoire
-1	Projet induisant une potentielle détérioration du confort acoustique et / ou vibratoire

SENSIBILISATION DU PUBLIC

Le Contrat de Quartier Durable est l'occasion de permettant aux habitants d'être partie prenante d'un changement sociétal sur de nombreuses thématiques en lien avec les changements climatiques.

objectifs et priorités

L'objectif est de sensibiliser le grand public au sujet des enjeux environnementaux et climatiques, plus spécifiquement à Bruxelles et localement, dans le but de permettre une prise de conscience, un engagement citoyen, des actions locales, voire même de nouvelles infrastructures et associations de fait ou de droit, en lien direct avec les besoins des habitants et de l'environnement.

grille d'évaluation du critère

Les projets-candidats du catalogue de projets sont évalués sur ce critère selon les conditions suivantes :

1	Le projet permet une sensibilisation du public concernant les enjeux environnementaux
----------	---